

# Table des matières

---

Approb cr CS220225 .....	2
FA 2-25 - Sensibiliser et reponsabiliser les acteurs .....	39
FA 3-25 - Observatoire de la qualité des rivières .....	40
FA 4-25 - Préserver la biodiversité des zones humides .....	42
FA 5-25 - Gestion et extension de la Réserve Naturelle Nationale .....	44
FA 7-25 - Mener des opérations d'inventaire, de récolement .....	46
FA 9-25 - Jardinier pour la biodiversité .....	48
FA 8-25 - Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage .....	49
FA 10-25 - Conforter les pratiques de visites des sites culturels .....	50
FA 11-25 - Animer le réseau des Etoiles Terrestres .....	51
FA 12-25 - Faire connaître 50 ans d'actions en faveur de la biodiversité .....	52
FA 13-25 - Faire vivre le lien entre les élèves .....	53
FA 14-25 - Animer et structurer la mise en réseau - écorénovation .....	55
FA 15-25 - Accompagner les éleveurs du territoire vers l'agro-écologie .....	56
FA 16-25 - Plan de paysage de la traversée du Massif 2025 .....	57
FA 18-25 - Pérenniser et valoriser l'OPP .....	59
FA 19-25 - Adapter nos modes d'habiter au changement climatique .....	60
FA 20-25 - Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation .....	61
FA 21-25 - Résidences d'architecture et de Paysage Inter-Parcs .....	62
FA 22-25 - Investir pour le SYCOPARC .....	63
FA 23-25 - Maison de l'homme et de la nature de Sturzelbronn .....	65
FA 24-25 - Tourisme sans barrière .....	67
FA 25-25 - Révision de la charte du Parc .....	68
BP25 - Budget principal .....	70
Note brève BP 2025 sycoparc .....	201
BP25 - Mer .....	211
BP25 - Conservation .....	289
BP25 - Jazz .....	348
BP25 - Boutique .....	406
Participation ATOUPARC RandoVosges .....	461
Délibération générale festival de jazz .....	462
Emploi NT TNC adjt tech entretien Mer .....	463

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 26  
Nombre de voix pouvoirs : 18

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, HUBER, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2025.**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 février 2025,

**Décision** : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 22 février 2025.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES  
VOSGES DU NORD – SYCOPARC**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU  
22 FEVRIER 2025**

Le 22 février 2025 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à LA PETITE PIERRE, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, KERN, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, ROSNER-BLOCH, SANDER, WEY, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBER, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, MULLER, PFEFFER, STAATH, WAHL, WALTER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GLAD, PASTOR, WAECHTER, MM. PETER, WEBER, ZINGRAFF.

Assistaient également :

Mme CRIQUI, Centrales Villageoises

Mmes DA SILVA ADRIANO, JACOB-BAUER, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC

Mme DHOUIB, CESER Grand Est

M. FERSTLER, Fédération du Club Vosgien

M. SCHALCK, Chambre des Métiers d'Alsace

M. SCHIELLEIN, Chambre d'Agriculture d'Alsace

M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole

Etaient également excusés :

Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace

M. FISCHER, Collectivité européenne d'Alsace

M. FOTRE, Office National des Forêts

M. GABRIEL, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

M. JACQUEMIN, Office National des Forêts

M. SCHMITT, Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

Mme STEPHAN, DREAL Grand Est

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 décembre 2024
- 2) Budgets – Comptabilité :
  - Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2024 puis affectation du résultat :

- Budget annexe « Conservation des Musées »
- Budget annexe « Festival du Jazz »
- Budget annexe « Boutique du Parc »
- Débat d'orientations budgétaires 2025 – Présentation du rapport des orientations budgétaires
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 3) Détermination du montant des contributions statutaires pour l'exercice 2025
- 4) Révision de la charte :
  - Instauration d'une contribution spéciale « Révision de la charte »
  - Candidature Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires – construire des stratégies (TACCT)
  - Modalités de remboursement des frais engagés par les habitants du Parc impliqués dans le comité de révision
- 5) Points thématiques :
  - Présentation des centrales villageoises : intervention de Mme Paola CRIQUI
  - Constitution d'un groupe de travail afin de construire le positionnement du SYCOPARC sur l'agrivoltaïsme
- 6) Projet Alimentaire Territorial – Validation du projet et dépôt de candidature labellisation Plan National Alimentaire niveau 2
- 7) LEADER – Dépôt d'une candidature au titre du dossier « Tourisme sans barrière » : mobilier d'exposition adapté en bois local
- 8) Ressources Humaines :
  - Création d'un emploi non permanent de rédacteur à temps complet pour assurer les missions de chargé d'animation auprès des publics
  - Création d'un emploi non permanent de technicien à temps complet pour assurer la mission de médiateur Lynx ainsi que l'appui technique aux éleveurs
  - Création d'un emploi non permanent d'attaché territorial à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission communication
- 9) Divers - Communication

Mme MARAJO-GUTHMULLER, après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, dresse la liste des pouvoirs et des excusés.

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 décembre 2024**

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 7 décembre 2024.

Voix : 51
Pour : 51
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision** : *Le Comité Syndical approuve le compte rendu de la réunion du 7 décembre 2024.*

Arrivée de Mme WEY Joëlle

## **2. Budgets – Comptabilité**

### **Compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat – Budget principal du Parc**

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025
---



M. WEIL informe que les opérations propres à l'exercice 2024 dégagent un déficit de fonctionnement de - 378.738,67 € et un excédent d'investissement de + 426.709,57 €, soit un résultat global de clôture positif de + 47.970,90 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de - 184.298,47 € et excédent d'investissement de + 67.470,96 €), le résultat global de clôture est déficitaire de - 68.856,61 €.

Comme tous les ans, il est important d'apporter quelques éclaircissements à ces résultats qui peuvent paraître atypiques et qui sont étroitement liés aux modalités de fonctionnement et de financement du SYCOPARC.

La section de fonctionnement du Parc intègre les crédits liés à la réalisation de la très grande majorité des projets portés par le SYCOPARC. Ces projets ont des durées variables d'une à plusieurs années. Les dépenses liées aux opérations sont engagées dès la première année mais les subventions attendues en recettes sont versées après justification des dépenses et le solde après achèvement des opérations.

Il existe donc un décalage dans le temps entre le rythme des dépenses et celui lié à l'encaissement des recettes d'un projet. Ce phénomène est particulièrement marqué pour les opérations financées par des fonds émanant de l'Union Européenne. Le Parc porte actuellement de nombreux projets européens pour un montant global d'environ 4.000.000 €. Ces projets engendrent des avances de trésorerie conséquentes qui expliquent une partie du déficit de fonctionnement constaté au compte administratif. Ce déficit se résorbera progressivement à échéance des projets.

La constatation des résultats de l'exercice au 31/12 de l'année contribue également à favoriser la situation de déficit. En effet, les actions s'achèvent bien souvent au 31/12 ce qui suppose, qu'à cette date, les dépenses du projet sont toutes réalisées alors que les recettes ne seront encaissées que dans les mois suivants.

En section d'investissement, l'excédent constaté est à relativiser car une subvention importante de plus de 100.000 €, encaissée par erreur en investissement, devra être rebasculée, courant 2025, en section de fonctionnement. L'excédent d'investissement résiduel restera néanmoins très positif. Il résulte de certaines avances perçues pour des opérations à venir (ex : plantations...) et de l'emprunt contracté pour les travaux au château qui n'a pas été totalement mobilisé grâce à la mobilisation d'une subvention non prévue au titre de la DSIL exceptionnelle (le montant de la subvention versée a été supérieur aux prévisions initiales).

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- Approuver le compte de gestion 2024 du budget principal du SYCOPARC,
- Adopter le compte administratif 2024 du budget principal du SYCOPARC et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 57

Pour : 57

Contre :

Abstention :

**Décision :** Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget principal du Receveur Syndical.

Accusé de réception préfectoral  
067-2567000  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Après que Mme la Présidente se soit retirée,

**Décision** : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2024.

Voix : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 0		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
		<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>REALISE</b>
	<b>Dépenses</b>	262.824,77 €	0,00 €	4.168.808,89 €
	<b>Recettes</b>	689.534,34 €	0,00 €	3.790.070,22 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	426.709,57 €		-378.738,67 €
	<b>Résultat 2023</b>	67.470,96 €		-184.298,47 €
	<b>Résultat de clôture</b>	494.180,53 €		-563.037,14 €

**Décision** : Le Comité Syndical :

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Constatant que le compte administratif du budget principal du SYCOPARC présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	67.470,96 €		426.709,57 €	494.180,53 €
FONCT	-184.298,47 €		-378.738,67 €	-563.037,14 €

Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	-563.037,14 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
<b>Total affecté au c/1068 :</b>	- €

Accusé de réception en préfecture  
 067-256700691-20250405-SS050425DEL1-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-563.037,14

**Compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat - Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »**

M. WEIL informe que les opérations propres à l'exercice 2024 dégagent un déficit de fonctionnement de - 19.786,68 € et un déficit d'investissement de - 26.544,72 €, soit un déficit global de clôture de - 46.331,40 €.

En intégrant les résultats comptables reportés des années antérieures (déficit de fonctionnement de - 41.563,36 € et déficit d'investissement de - 11.366,61 €), le résultat global de clôture s'élève à - 99.261,37 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2024 font apparaître un solde positif de 104.373 € correspondant à 8.750 € de dépenses à réaliser et 113.123 € de recettes à encaisser (Agence de l'Eau Rhin-Meuse 62.323 €, Région Grand Est 38.300, Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre 12.500 €).

La situation prévisionnelle cumulée de la MER s'élève donc à 5.111,63 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- Approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- Adopter le compte administratif 2024 du budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » du Receveur Syndical.

Après que Mme la Présidente se soit retirée,

Accusé de réception en préfecture  
 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception en préfecture : 14/04/2025

**Décision** : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2024.

Voix : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 0		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
		<b>REALISE</b>	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>REALISE</b>
	<b>Dépenses</b>	31.562,79 €	8.750,00 €	376.271,09 €
	<b>Recettes</b>	5.018,07 €	12.500,00 €	356.484,41 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	-26.544,72 €		-19.786,68 €
	<b>Résultat 2023</b>	-11.366,61 €		-41.563,36 €
	<b>Résultat de clôture</b>	-33.661,33 €		-61.350,04 €

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical :

Constatant que le compte administratif du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		délibération prise en 2024 sur les résultats 2023		<b>DEPENSES</b>		
				recettes		
INVEST	-11 366,61 €		-26 544,72 €	8 250,00 € 12 500,00 €	4 250,00 €	-33 661,33 €
FONCT	-41 563,36 €		-19 786,68 €			-61 350,04 €

Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	-61.350,04 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-61.350,04 €

**Compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat - Budget annexe « Conservation des Musées »**

Accusé de réception  
 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

M. WEIL informe que le compte administratif 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 9.000,01 €.

Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de -5.857,25 €, le résultat global de clôture est excédentaire de 3.142,76 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2024 font apparaître un solde positif de 14.800 € qui correspond au solde de la Région Grand Est pour l'étude interparcs sur les Musées du Grand Est.

La situation cumulée prévisionnelle s'élève donc à + 17.942,76 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- Approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Conservation des Musées,
- Adopter le compte administratif 2024 du budget annexe de la Conservation des Musées et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 57  
Pour : 57  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget annexe « Conservation des musées » du Receveur Syndical.

Après que Mme la Présidente se soit retirée,

**Décision** : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2024.

Voix : 51  
Pour : 51  
Contre : 0  
Abstentions : 0

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00	245.468,99 €
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	254.469,00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	0,00 €		9.000,01 €
<b>Résultat 2023</b>	0,00 €		-5.857,25 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €		3.142,76 €

Voix : 57  
Pour : 57  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical :

- Constatant que le compte administratif du budget annexe « Conservation des musées » présente les résultats suivants :

Accusé de réception en préfecture : 067-20250405-0050425DEL1-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	-5.857,25 €		9.000,01 €	3.142,76 €

Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	3.142,76 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Excédent à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	3.142,76 €

### **Compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat - Budget annexe « Festival de Jazz »**

M. WEIL informe que le compte administratif 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 60.315,87 €. Compte tenu de la reprise des résultats des années antérieures, à savoir un déficit de fonctionnement de 39.304,54 €, l'excédent global de clôture se monte à 21.011,33 €.

Il est à préciser que les opérations restant à réaliser au 31 décembre 2023 font apparaître un solde positif de 22.850,73 € qui correspond à la subvention du FSE pour le projet mené avec les jeunes de la mission locale en 2024.

La situation cumulée prévisionnelle s'élève donc à + 43.862,06 €.

Accusé de réception en préfecture  
067-2567006  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

En regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- Approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe du Festival de Jazz,
- Adopter le compte administratif 2024 du budget annexe du Festival de Jazz et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget annexe « Festival du Jazz » du Receveur Syndical.

Après que Mme la Présidente se soit retirée,

**Décision** : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2024.

Voix : 51  
 Pour : 51  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00	469.685,04 €
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	530.000,91 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	0,00 €		60.315,87 €
<b>Résultat 2023</b>	0,00 €		-39.304,54 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €		21.011,33 €

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical :

- Constatant que le compte administratif du budget annexe « Festival du Jazz » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	-39.304,54 €		60.315,87 €	21.011,33 €

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	21.011,33 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €

**Soit disponible affecté comme suit :**

Accusé de réception en préfecture  
 067-256700691-20250105-485948591-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	
Excédent à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	21.011,33 €

**Compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat - Budget annexe « Boutique du Parc »**

M. WEIL annonce que le compte administratif 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 5.559,12€.

Compte tenu de la reprise des résultats de l'année antérieure, à savoir un déficit de fonctionnement de - 525,71€, l'excédent global de clôture s'élève à 5.033,41 €.

Il est à préciser que des recettes réalisées en novembre et décembre 2024 pour un montant de 10.936,29 € n'ont pas été prises en compte dans le résultat comptable, elles seront constatées lors de l'arrêté de régie réalisé début 2025.

La situation cumulée prévisionnelle est donc de + 15.969,70 €.

Au regard de ces éléments, le Comité Syndical est invité via 2 délibérations à :

- Approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Boutique du Parc,
- Adopter le compte administratif 2024 du budget annexe de la Boutique du Parc et à procéder à l'affectation des résultats constatés.

Il est précisé que ces résultats seront intégrés au prochain document budgétaire réalisé par le SYCOPARC.

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du budget annexe « Boutique du Parc » du Receveur Syndical.

Après que Mme la Présidente se soit retirée,

**Décision** : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte administratif 2024.

Voix : 51  
 Pour : 51  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE		<b>REALISE</b>	<b>RESTE A</b>
Date de télétransmission : 14/04/2025			<b>REALISE</b>
Date de réception préfecture : 14/04/2025			



		<b>REALISER</b>	
<b>Dépenses</b>	0,00 €	0,00	63.496,79 €
<b>Recettes</b>	0,00 €	0,00 €	69.055,91 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	0,00 €		5.559,12 €
<b>Résultat 2023</b>	0,00 €		-525,71 €
<b>Résultat de clôture</b>	0,00 €		5.033,41 €

Voix : 57  
 Pour : 57  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical :

- Constatant que le compte administratif du budget annexe « Boutique du Parc » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONCT	-525,71 €		5.559,12 €	5.033,41 €

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	5.033,41 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b> Excédent à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	5.033,41 €

Arrivée de M. BUFFA Jean-Claude à 10h05

Mme la Présidente informe que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées pour l'exercice à venir est réalisé dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Conformément à l'article L5722-1 du même code, ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts », tels que le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du nord, associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et des personnes morales de droit public.

Le ROB doit permettre d'informer les élus de la situation financière de la collectivité ainsi que sur les évolutions de l'environnement économique général. Il doit également permettre aux élus de débattre sur les orientations projetées puis de voter de manière éclairée sur le budget primitif.

Les orientations budgétaires pour 2025 sont présentées dans le rapport des orientations budgétaires annexé.

Mme la Présidente précise les principaux éléments à retenir pour 2025.

## **CONTEXTE NATIONAL**

A l'échelle nationale, après plusieurs années d'inflation très marquée, l'année 2025 devrait se caractériser par une stabilisation de la dynamique inflationniste aux alentours de 2 %.

Le contexte national et international reste très mouvant et les orientations retenues par l'Etat dans le cadre du budget 2025 devraient avoir des conséquences notables pour les collectivités.

## **CONTEXTE DES PARCS**

Les Parcs naturels régionaux, dont le financement est principalement assuré par des dotations, subventions et contributions publiques, seront sans doute amenés à devoir faire preuve de flexibilité pour adapter leur fonctionnement aux choix budgétaires opérés dans le cadre du budget 2025 de l'Etat.

Dans ce contexte financier qui se tend, l'augmentation de la dotation « Aménités rurales » de 100 millions d'euros en 2024 à 110 millions d'euros pour 2025 est une nouvelle appréciable pour l'ensemble des communes classées Parc naturel régional qui devraient voir le montant de leur dotation se maintenir ou augmenter étant donné l'absence de modification dans les critères de calcul et d'attribution de la dotation.

## **CONTEXTE PROPRE AU PARC DES VOSGES DU NORD**

L'année 2025 est une année importante pour le Parc des Vosges du Nord. Elle sera principalement marquée par :

La poursuite de la procédure de révision de sa charte constitutive qui rentrera dans une phase charnière et opérationnelle déterminante avec l'élaboration du diagnostic

territorial, le lancement de la concertation locale, le lancement du travail avec le bureau d'étude et la construction des premières orientations du projet stratégique. L'année 2025 sera très mobilisatrice pour l'équipe du Parc, les élus et l'ensemble des acteurs du territoire.

- Les 50 ans du Parc naturel régional des Vosges du Nord. A cette occasion, toute l'équipe du Parc se mobilisera aux côtés des délégués des communes pour être présente sur 50 événements organisés sur le territoire. Cette présence permettra de mieux faire connaître le Parc et de recueillir le témoignage des habitants afin notamment d'alimenter la procédure de révision de la charte.
- La réalisation des bilans de la programmation triennale 2023-2025 avec la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, et du contrat Territoire Eau et Climat 2021-2024 avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La mise en œuvre de nouvelles contractualisations avec la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La poursuite de nombreux projets structurants.
- La poursuite du travail engagé en 2024 pour se conformer aux rappels du droit formulés par la chambre régionale des comptes.

## BUDGETS

Le Parc dispose d'un budget principal et de 4 budgets annexes pour un volume annuel global d'environ 6 à 7 millions d'euros.

Le budget global du Parc a beaucoup évolué ces dernières années du fait d'une augmentation des dépenses d'investissement (château, plan de paysage, AMI TVB ...) et d'une croissance globale du volume de sa programmation annuelle notamment tirée par de nombreux projets européens (13 projets en cours pour un montant global estimatif de plus de 6.300.000 €).

### Budget principal du Parc

Le budget principal du Parc se compose du budget statutaire et du budget consacré au programme d'actions.

Le montant du budget dit « statutaire » a augmenté de 34,5 % sur la période 2014-2024.

#### En dépenses :

Le budget statutaire a relativement peu évolué sur la période 2014-2021 (+12,6 %) et a connu de fortes évolutions ces deux dernières années notamment du fait :

- De l'augmentation des dépenses de personnel (intégration d'un poste complémentaire de responsable des ressources humaines, réévaluation du point d'indice et des grilles indiciaires ...),
- De la forte augmentation des charges à caractère général en 2023 suite à la très forte inflation des matières premières qui représentent une part importante des charges à

caractère général du Parc,

- Des dépenses du budget statutaire ont également été impactées par l'emprunt contracté pour la rénovation du château qui engendre une dépense annuelle complémentaire de plus de 30.000 €.

### En recettes :

Les contributions statutaires représentent 82,16 % des recettes statutaires.

Les cotisations statutaires des membres (hors communes associées) ont augmenté de 25,05 % sur la période 2014-2024. Elles ont été significativement réévaluées lors de la contraction de l'emprunt en 2020 puis pour compenser les évolutions des dépenses de personnel et des charges à caractère général en 2022 et 2023.

L'évolution des cotisations statutaires a été inférieure à l'évolution des dépenses statutaires car de nouvelles recettes ont été mobilisées notamment auprès de l'Europe du fait de la valorisation des agents statutaires dans les projets.

### **Pour 2025 :**

Les orientations budgétaires relatives au budget dit « statutaire » 2025 ont été élaborées en prenant en compte les éléments suivants :

- L'équipe technique de 22 agents représentant 20,7 ETP,
- Le fonctionnement lié à ces personnels.

### En dépenses :

Le projet de budget statutaire prévoit une hausse de 2,48 % des dépenses.

	2024	2025	Evolution 2024-2025
011 - Charges à caractère général	272 730 €	265 900 €	-2,50 %
012 - Charges de personnel	1 234 430 €	1 295 580 €	4,95 %
65 - Charges de gestion courante	74 800 €	64 400 €	-13,90 %
66 - Charges financières	8 500 €	4 500 €	-47,06 %
023 - Virement à la section d'investissement	24 000 €	24 100 €	0,42 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 614 460,00</b>	<b>1 654 480 €</b>	<b>2,48 %</b>

### En recettes :

	2024	2025	Evolution 2024-2025
74 - Dotations	1 565 780 €	1 605 330 €	2,53 %
<i>Etat</i>	159 700 €	159 900 €	0,13 %
<b>Cotisations statutaires</b>	<b>1 326 380 €</b>	<b>1 326 380 €</b>	0,00 %
<i>Région</i>	539 840 €	539 840 €	0,00 %
<i>GEA</i>	257 540 €	257 540 €	0,00 %
<i>CD57</i>	140 500 €	140 500 €	0,00 %

<i>Communes</i>	204 400 €	204 400 €	0,00 %
<i>Villes Portes</i>	19 100 €	19 100 €	0,00 %
<i>Villes Périphériques</i>	38 600 €	38 600 €	0,00 %
<i>EPCI</i>	126 400 €	126 400 €	0,00 %
<i>Communes associées</i>	9 000 €	9 000 €	0,00 %
<i>Autres organismes</i>	70 700 €	110 050 €	55,66 %
013 - Atténuations de charges	16 180 €	16 150 €	-0,19 %
75 - produits de gestion courante	32 500 €	33 000 €	1,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 614 460 €</b>	<b>1 654 480 €</b>	<b>2,48 %</b>

La mobilisation de ressources complémentaires permet de maintenir le montant des contributions statutaires à leur niveau de 2024. Il n'est donc pas prévu d'augmentation statutaire en 2025.

La part du budget consacrée au programme d'actions devrait être proche de 2024 et s'établir à environ 4.230.000 €. Le budget lié à la programmation est équilibré en dépenses et recettes et sera présenté au CS du mois d'avril.

### **CONTRIBUTION SPECIALE « REVISION DE LA CHARTE »**

La principale modification budgétaire par rapport aux exercices précédents porte sur la proposition d'instauration d'une contribution spéciale « révision de la charte ». Ce sujet sera évoqué dans le cadre du point 4 de l'ordre du jour du Comité Syndical.

### **Concernant les budgets annexes du Parc :**

#### **> Budget annexe « de la MER »**

Comme évoqué lors du vote du compte administratif, la situation financière de la Maison de l'Eau et de la Rivière est saine à ce jour mais le modèle de financement actuel reste fragile.

L'objectif pour 2025 est de réussir à maintenir le modèle économique actuel du site afin de continuer à garantir son équilibre financier. L'année 2025 devrait permettre de réinterroger la politique tarifaire en lien avec les acteurs du réseau REEVON.

#### **> Budget annexe « Conservation des Musées »**

Comme évoqué lors du vote du compte administratif, le budget annexe de la Conservation des Musées est en équilibre grâce aux crédits complémentaires mobilisés auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'étude interparcs sur la préfiguration d'un réseau des musées.

En 2025, les réflexions engagées en 2023 sur le dispositif de la Conservation des Musées se poursuivront afin notamment de construire un nouveau modèle de fonctionnement permettant de consolider le financement du dispositif tout en renforçant son adéquation avec les attentes de certains sites.

#### **> Budget annexe « Boutique du Parc »**

Comme évoqué lors du vote du compte administratif, le budget annexe de la Boutique garde une dynamique positive.

Pour 2025, la principale orientation est de maintenir la dynamique actuelle de la boutique.

### > Budget annexe « Festival de Jazz »

Bien que l'édition 2024 présente un bilan artistique et financier très positif et que le résultat global des exercices cumulé soit favorable, le budget annexe « Festival de Jazz » est soumis à de fortes tensions du fait de sa structuration et plus généralement de la conjoncture.

Dans ce contexte tendu, le budget prévisionnel du festival sera contracté à son maximum et certaines dépenses liées à la programmation gratuite seront diminuées. L'association Au Grès du Jazz, qui assure entre autres la gestion des buvettes, d'une partie de la logistique et des bénévoles, sera davantage mise à contribution que les années précédentes. Un travail spécifique sur la mobilisation de nouveaux mécènes sera également engagé afin de mobiliser de nouvelles recettes.

## ETAT DE LA DETTE

Un unique emprunt contracté par le Parc à ce jour :  
Les caractéristiques du prêt contracté sont les suivantes :

- Montant : 500.000 €
- Capital restant dû au 31/12/2024 : 388.657,80 €
- Durée : 240 mois
- Taux fixe de 0,83 %
- Date de contraction : 02/04/2020
- Dernière échéance : 30/03/2040
- Annuité : 27.158,24 €

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Parc compte 56 agents dont 32 contractuels (57,14 %) et 24 fonctionnaires (42,86 %).

7 agents contractuels disposent d'un CDI de droit public.

Les postes occupés par les agents titulaires sont financés par le budget statutaire, par le budget de la Conservation des Musées (également statutaire), par le budget de la MER ou par des dispositifs financiers pérennes dans le temps tel que NATURA 2000.

L'équipe de Parc se compose à 57 % de femmes et à 43 % d'hommes.

### Répartition des effectifs et ETP selon les budgets du Parc au 01/01/2025

		Effectif	ETP
Budget	Statutaire	21	19,7

principal	<b>Programme d'actions</b>	22	22
	<b>Budget Conservation</b>	4	4
	<b>Budget MER</b>	8	6,9
	<b>Budget Jazz</b>	1	1
		<b>56</b>	<b>53,60</b>

Voix : 60  
 Pour : 60  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical :

- *S'est exprimé et a débattu sur les orientations budgétaires 2025 présentées en annexes de la présente délibération, en l'attente du vote du budget primitif 2025.*

**Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

M. WEIL rappelle que la nomenclature comptable M57 instaurée au SYCOPARC depuis l'exercice comptable 2024 introduit des mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire notamment en matière de fongibilité des crédits.

Cette mesure permet de déléguer à l'Exécutif du Parc la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Cette facilité est proposée sauf pour les dépenses de personnel, c'est-à-dire qu'aucun virement ne peut conduire à diminuer ou à augmenter les crédits inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ».

Le principe de la fongibilité doit faire l'objet d'une délibération budgétaire et doit être acté annuellement.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section. Ce pourcentage ne peut excéder 7,5 % et peut varier selon les sections.

En cas de mobilisation de cette facilité, l'Exécutif doit la formaliser via une décision expresse qui doit être transmise au contrôle de légalité, au trésor public puis faire l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa séance la plus proche.

Afin de se doter de l'ensemble des outils mobilisables pour éviter toute situation de blocage budgétaire, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Mme la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- *D'autoriser Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses*

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture  
 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

*réelles de chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,*

- *D'autoriser Mme la Présidente à signer toutes les pièces découlant de la présente délibération.*

### **3. Détermination du montant des contributions statutaires pour l'exercice 2025**

Madame MARAJO-GUTHMULLER rappelle que les cotisations statutaires versées par les membres du syndicat sont calculées annuellement en référence à l'article 15 des statuts, après déduction des autres participations financières prévisionnelles perçues par le SYCOPARC.

Le montant des cotisations était, jusqu'à récemment, voté lors de la présentation du budget primitif du Parc. Le budget primitif était voté en février et complété par un budget supplémentaire, en avril, permettant d'intégrer l'ensemble des éléments budgétaires liés à la programmation.

Suite au retour de la Chambre régionale des Comptes et depuis l'exercice 2024, le budget est dorénavant voté en une seule fois, au mois d'avril, et regroupe les éléments liés au statutaire et les éléments liés au programme d'actions.

Afin de garder de la transparence et de la lisibilité entre les inscriptions budgétaires relevant du budget statutaire et du programme d'actions et afin de permettre au SYCOPARC de mobiliser les contributions statutaires le plus tôt possible pour éviter des problèmes de trésorerie, il est proposé de procéder au vote du montant des contributions statutaires avant le vote du budget primitif. Ce vote permettra également de communiquer à l'ensemble des membres statutaires le montant des contributions à intégrer au budget pour l'exercice à venir.

Les éléments liés au budget statutaire ont été présentés dans le cadre du rapport des orientations budgétaires 2025.

M. GOETZMANN présente au Comité Syndical la proposition de répartition des contributions statutaires 2025 suivante :

<b>Article 15 des statuts</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Taux d'évolution 2025/2024</b>
Montant total du budget fonctionnement	1 654 480 €	1 614 460 €	2,48%
Participation de l'Etat	159 900 €	159 700 €	0,13%
Autres recouvrements	159 200 €	119 380 €	33,36%
Loyer dentiste + Ruffin	14 500 €	13 500 €	
Participation AGEVON + fédé + cotisation marqués	16 020 €	14 400 €	
Part agent chèque déj	18 500 €	19 000 €	
Remboursement fédé			
cotis mise à dispo	16 180 €	16 180 €	
Valorisation projets			
européens	94 000 €	56 300 €	
Communes associées	9 000 €	9 000 €	0,00%



Part restante	1 326 380 €	1 326 380 €	Evolution statutaire	0,00%
<i>Répartition entre les membres</i>				
Région Grand Est (40,7 %)	539 840 €	539 840 €		0,00%
CEA (19,42 %)	257 540 €	257 540 €		0,00%
Département de la Moselle (10,59 %)	140 500 €	140 500 €		0,00%
EPCI (9,53 %)	126 400 €	126 400 €		0,00%
Communes (15,41 %)	240 400 €	240 400 €		0,00%
Villes périphériques (2,91 %)	38 600 €	38 600 €		0,00%
Ville-portes (1,44 %)	19 100 €	19 100 €		0,00%

**Au regard des recettes attendues et des statuts, la contribution statutaire 2025 serait identique à 2024.**

Mme la Présidente remercie l'ensemble des collectivités pour leur contribution à la vie du SYCOPARC.

Voix : 60  
 Pour : 60  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- D'approuver le budget dit « statutaire » pour 2025 s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 1.654.480 € en fonctionnement et à 24.100 € en investissement,
- De solliciter la participation financière de l'Etat pour un montant de 159.900 €,
- D'arrêter le total des participations statutaires à répartir entre les différents membres, à la somme de 1.326.380 €,
- Sollicite les participations statutaires suivantes :

- Région Grand Est	40,70 %	539.840 €
- Collectivité européenne d'Alsace	19,42 %	257.540 €
- Département de la Moselle	10,59 %	140.500 €
- les EPCI	9,53 %	126.400 €
- les communes	15,41 %	204.400 €
- villes périphériques	2,91 %	38.600 €
- villes portes	1,44 %	19.100 €

La répartition au sein des collègues des communes, des EPCI, des villes périphériques et des villes portes se fera conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts,

- D'autoriser Mme la Présidente à signer les actes à intervenir.

#### **4. Révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord**

##### **Instauration d'une contribution spéciale « révision de la charte »**

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise que, comme présenté dans le rapport des orientations budgétaires 2025, la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord va engendrer des dépenses considérables que les contributions statutaires actuelles ne permettront pas d'honorer.

Certains frais financiers liés à cette procédure sont incontournables et devront donc être

honorés dans les prochaines années. L'étendue des besoins est, à ce stade, évaluée entre 84.500 € et 157.000 € mais des dépenses complémentaires pourraient s'ajouter au cours de cette procédure qui s'étendra sur plusieurs années.

Le budget statutaire du Parc ne pouvant absorber cette charge complémentaire, la mise en place d'une contribution spéciale « révision de la charte » a été étudiée.

Après analyse de différents scénarios et échanges avec le comité de révision et l'Exécutif du Parc, il est proposé d'instaurer une contribution spéciale « révision de la charte » qui soit :

- Votée chaque année pendant la période de révision de la charte afin de pouvoir être ajustée aux besoins financiers et au contexte,
- Versée par les communes classées Parc qui bénéficient de la dotation aménités rurales,
- Fixée à 10 % du montant de la dotation aménités rurales N-1,
- Plafonnée à 600 € / commune ainsi qu'au montant de la contribution statutaire versée par la commune (système de double plafonnement).

Ces différentes caractéristiques ont été déterminées afin de tenir compte du contexte global et de la logique de mise en place de la dotation aménités rurales. En effet, cette dernière a initialement été introduite afin de compenser les pertes engendrées par les exonérations de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) pour les terrains situés dans des zones protégées et notamment en zone NATURA 2000. Ces exonérations ont eu des conséquences financières fortes pour 13 communes du Parc puisqu'à titre d'exemple la perte de TFNB a été estimée à 174.619 € sur l'exercice 2019.

Suite au travail de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, la dotation aménités rurales a été étendue à toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée. Toutes les communes rurales classées Parc naturel régional ont ainsi pu bénéficier, en 2024, d'une dotation au titre des aménités rurales d'un montant plancher de 3.000 € / commune.

Certaines communes ont été bénéficiaires de montants bien plus conséquents du fait de leurs caractéristiques propres (population, superficie du ban communal concerné par une aire protégée, population ...).

Les communes pénalisées au titre des exonérations de TFNB ont également disposé d'une majoration compensatoire du montant de leur dotation. Au regard de cet historique et afin d'éviter que la contribution spéciale « révision de la charte » ne vienne ponctionner la part compensatoire versée aux communes impactées par les exonérations de TFNB, il a été décidé de plafonner à 600 € le montant de la contribution spéciale qui ne pourra ainsi pas représenter plus de 20 % du montant plancher (3.000 €) de la dotation aménités rurales liée au classement Parc.

Sur proposition des membres du comité de révision, il a également été décidé d'ajouter un second plafond afin que la contribution spéciale ne puisse pas excéder le montant de la contribution statutaire.

A titre informatif, le montant global des aménités rurales perçues en 2024 par les communes classées au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord s'élève à plus de 109.500.000 € pour un montant global de 100 millions d'euros à l'échelle nationale.

En 2025, le budget de l'Etat consacré aux aménités rurales devrait s'établir à 110 millions d'euros soit une hausse de 10 %. Le nombre des communes concernées ainsi que les critères de versement devraient être identiques à ceux de 2024.

Au regard des critères de calcul de la dotation spéciale « révision de la charte » présentés, son montant devrait s'élever à un total d'environ 50.000 € pour 2025.

Il est proposé au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur l'instauration d'une contribution spéciale « révision de la charte » selon les modalités présentées précédemment.

M. MULLER demande s'il existe un tableau prévisionnel des contributions, notamment pour connaître celle de la commune de Philippsbourg. M. GOETZMANN précise que cette dernière se monte à 600 € et rappelle que la commune a perçu 10.700 € de dotation aménités en 2024. M. MULLER informe qu'il est défavorable sur l'instauration de cette contribution pour les communes qui se sont battues depuis une dizaine d'années pour cette perte de compensation de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) liée à Natura 2000. Il est également sceptique sur le mode de calcul qui ne fait pas ou peu de différences entre les plus grandes et les plus petites communes.

M. WEIL précise que ce point a été régulièrement évoqué en réunion et que M. WEBER, en tant que Président du Parc, s'était battu pour avoir cette dotation. M. WEIL ne s'abstiendra pas sur ce point.

M. KLIPFEL est contre l'instauration de la contribution et souligne que, lorsque l'on sait que la révision de la charte dure plusieurs années, la contribution spéciale deviendra une contribution permanente. Mme MARAJO-GUTHMULLER affirme qu'il s'agit d'une contribution spéciale qui sera soumise au vote du Comité Syndical selon les besoins financiers liés à la procédure de révision.

M. HILT souligne être absolument pour cette contribution dans l'intérêt du Parc sachant que la révision d'une charte est onéreuse et qu'il est important de ramener cette contribution dans l'intérêt commun du Parc et non pas à celui des communes.

Mme MARAJO-GUTHMULLER rajoute qu'il est difficile de faire évoluer le montant des contributions statutaires dans un contexte où les grandes collectivités demandent à faire des économies. L'instauration de la contribution représente une solution exceptionnelle étant donné qu'il n'est pas envisageable de solliciter les grands financeurs.

En réponse à M. MICHEL qui souhaite connaître l'évolution de la contribution au-delà de 2025 :

- Mme la Présidente précise que cette contribution sera fixée en fonction des frais générés par la révision de la charte d'une part et, d'autre part, de la dotation aménités rurales. Les élus du Comité Syndical seront amenés à revoter chaque année de révision si la contribution est justifiée. Elle rappelle que la Région Grand Est subventionne déjà la révision de la charte pour un montant fixe conséquent mais qui ne permet pas de combler l'ensemble des coûts.
- La contribution ne sera pas reconductible au-delà de la révision de la charte qui sera achevée en 2030.

charte a coûté environ 500.000 €. Les premières estimations pour la révision de la charte en cours s'élèvent à 700.000 €. Une partie des dépenses sera intégrée dans la programmation annuelle du Parc.

Mme WEY précise que la Région Grand Est subventionne la révision de la charte à hauteur de 100.000 € en investissement et 100.000 € en fonctionnement. De plus, elle finance l'enquête publique obligatoire à hauteur de 80.000 €.

M. MULLER entend les appels à l'intérêt général, note que l'argent public est un bien rare et que des petites communes vont devoir supporter le même surcoût que les grandes communes. L'effort à faire pour les petites communes est donc proportionnellement plus conséquent que pour les grandes.

Mme JACOB-BAUER précise que le recrutement d'un bureau d'études qui suivra l'ensemble de la démarche est actuellement en cours et ce recrutement a un coût très conséquent. Cette contribution spéciale est importante cette année afin de permettre au bureau d'étude de travailler correctement.

M. MARCHAL souligne qu'il comprend le besoin de solidarité mais souhaite s'abstenir sur ce point dans la mesure où ce que l'on donne d'un côté aux communes pour contrebalancer les exonérations de TNFB, on leur reprend de l'autre.

Mme MUCKENSTURM, MM BALL, HOFFSESS et MARCHAL s'abstiennent sur ce point ; MM KLIPFEL et MULLER votent contre.

Voix : 60  
Pour : 54  
Contre : 2  
Abstentions : 4

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- *D'instaurer, au titre de l'exercice 2025, une contribution spéciale « révision de la charte » pour l'ensemble des communes classées Parc naturel régional des Vosges du Nord et percevant la dotation « aménités rurales »,*
- *De calculer le montant de la contribution spéciale « révision de la charte » de la manière suivante :*
  - *Contribution spéciale correspondant à 10 % du montant de la dotation aménités rurales N-1 plafonnée selon les deux critères suivants :*
    - *Le montant maximum de la dotation ne pourra pas excéder 600 € par commune,*
    - *Le montant maximum de la contribution ne pourra pas être supérieur au montant de la contribution statutaire versée par la commune au titre de l'exercice en cours,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à solliciter la contribution spéciale « révision de la charte » auprès de toutes les communes concernées,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à inscrire les crédits au budget primitif 2025.*

**Candidature Trajectoire d'adaptation au changement climatique des territoires – construire des stratégies (TACCT)**

Mme JACOB-BAUER informe que, suite au 1<sup>er</sup> appel à manifestation d'intérêt en 2022, lancé par l'ADEME et la Région Grand Est, pour réaliser un diagnostic des impacts des changements climatiques, nous avons l'opportunité d'engager une deuxième phase de ce travail pour adapter les mesures de la charte à ces nouveaux enjeux.

A l'occasion du lancement de la révision et du recrutement du bureau d'étude qui nous accompagnera, nous avons mis une option sur le développement de cette méthode qui vise à proposer aux territoires une trajectoire concertée d'adaptation aux changements climatiques.

Le réchauffement climatique engendre une augmentation des pressions et menaces sur l'ensemble du territoire métropolitain et outre-mer. Les épisodes de sécheresse s'intensifient, les régimes de précipitations évoluent, ...

Ces modifications durables et rapides génèrent localement des pressions sur l'agriculture, la sylviculture mais aussi, plus globalement, sur les milieux naturels et urbains.

Pour anticiper les conséquences de ces changements rapides et durables, l'Etat français a développé une feuille de route pour lutter contre le changement climatique à travers la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

L'Etat a également lancé une démarche de concertation pour la construction du Plan national d'adaptation au changement climatique qui invite à se projeter dans une trajectoire à + 4,5° à horizon 2100.

Conscient que les politiques énergétiques et climatiques territoriales doivent mobiliser deux axes complémentaires : atténuation et adaptation, le Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite élaborer une véritable stratégie de transition écologique.

Pour être efficace et pleinement approprié de tous, ce travail doit reposer sur des données scientifiques sur les évolutions futures du climat mais aussi intégrer les enjeux socio-économiques et les équilibres propres au territoire.

Pour engager ce travail, nourrir les réflexions et disposer de données prospectives, le Parc a déposé une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, initié par la direction régionale Grand Est de l'ADEME, pour faciliter la mise en œuvre de la démarche TACCT (trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires).

Cette candidature a été retenue le 6 février 2025.

La candidature a été construite dans l'objectif d'améliorer la résilience du territoire des Vosges du Nord et s'inscrit dans le cadre de la révision de la charte du Parc.

Elle repose sur 2 phases :

- La réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité sur la thématique de la résilience et la durabilité de l'agriculture face au changement climatique (sensibilité et exposition) et la définition des enjeux prioritaires ;
- La réalisation d'une étude prospective qui vise à définir les orientations stratégiques pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, en traitant les thématiques suivantes : résilience et fonctionnalités des milieux, aménagement durable du territoire, résilience des espaces urbanisés, résilience et durabilité de l'agriculture.

## METHODOLOGIE DE DEROULEMENT DE L'ETUDE

- **Phase 1 : diagnostiquer les impacts** : la démarche TACCT commence par un diagnostic des impacts du changement climatique sur le territoire. Ayant déjà été réalisé sur les thématiques de l'eau, de la forêt et du cadre de vie, il s'agit à présent d'évaluer, d'une part, l'exposition du territoire au changement climatique et, d'autre part, sa sensibilité pour la thématique de la résilience et de la durabilité de l'agriculture.

- **Phase 2 : construire des stratégies** : identification d'actions d'adaptation, mise en débat et séquençage à travers une ou plusieurs trajectoires d'adaptation pour répondre aux enjeux prioritaires soulevés par le diagnostic.

A l'issue de cette étude, le SYCOPARC disposera :

- D'un diagnostic de vulnérabilité consolidé identifiant les principaux impacts du changement climatique sur le territoire,
- D'une stratégie partagée intégrant les trajectoires adaptatives spécifiques aux thématiques prioritaires à enjeu qui auront été identifiées dans la phase de diagnostic.

Les résultats de cette étude éclaireront les décisions du SYCOPARC et de ses partenaires pour définir le projet stratégique de la charte.

Pour mener l'étude, le Parc sera amené à mobiliser les acteurs du territoire, notamment : les élus (comité de révision de la charte, bureau Exécutif, Comité Syndical), partenaires institutionnels et socio-professionnels du territoire.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur l'engagement du SYCOPARC dans la démarche TACCT et sur son rôle d'animateur de cette dernière.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- *De valider l'engagement du SYCOPARC dans la mise en œuvre et dans l'animation de la démarche TACCT (trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires),*
- *De prendre acte de la méthodologie de suivi et de mise en œuvre de l'étude telles que proposées,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à prendre l'ensemble des dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord.*

**Modalités de remboursement des frais engagés par les habitants du Parc impliqués dans le comité de révision**

Mme la Présidente annonce que l'objectif de cette délibération est de pouvoir prendre en charge les frais engagés par les citoyens mobilisés dans le cadre de la procédure de révision de la charte.

La procédure de révision de la charte repose sur un principe global de concertation et de construction des orientations de la nouvelle charte avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Elle implique la mobilisation des partenaires institutionnels, des associations, des élus mais également des habitants du territoire.

Au-delà des manifestations grand public et de l'information générale qui sera dispensée aux habitants du Parc pendant toute la procédure, il a semblé opportun d'associer un groupe de 7 citoyens, issus de l'ensemble du territoire des Vosges du Nord, au Comité de révision de la charte.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025
---

La présence de citoyens dans ce comité, aux côtés des élus du Comité Syndical, des

agents du Parc et des collectivités directement associées à la procédure de révision (Région Grand Est, Etat) permettra une implication directe et constante des habitants dans l'ensemble des réflexions et étapes nécessaires à la construction de la nouvelle charte.

Un appel à citoyens sera lancé très prochainement afin de constituer le groupe chargé d'intégrer le comité de révision.

Dans l'objectif de permettre à tous les citoyens intéressés de proposer leur candidature puis de pouvoir participer aux échanges, il est proposé que le SYCOPARC prenne en charge le remboursement des frais engagés par les citoyens dans le cadre de leur participation à la procédure de révision de la charte.

Les modalités de remboursement seraient les suivantes :

- Remboursement sur la base d'un état de frais et d'un ordre de mission signé par la Présidente ou le Vice-président délégué,
- Prise en charge des déplacements du lieu du domicile au lieu de rendez-vous selon le barème kilométrique en vigueur dans la fonction publique territoriale,
- Prise en charge des frais de péage et de transport en commun sur la base de justificatifs,
- Prise en charge des frais de repas selon barème de la fonction publique territoriale.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision : Le Comité Syndical décide :**

- *De prendre en charge les frais engagés par les citoyens retenus via l'appel à citoyens lancé dans le cadre de la procédure de révision de la charte,*
- *De procéder au remboursement des frais engagés sur la base d'un état de frais et d'un ordre de mission,*
- *De déterminer le montant des sommes à payer selon les conditions et barèmes en vigueur dans la fonction publique territoriale.*

## **5. Points thématiques**

### **Présentation des centrales villageoises : intervention de Mme Paola CRIQUI**

Mme la Présidente informe qu'en complément de la démarche TACCT présentée précédemment, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été retenu pour un accompagnement de 6 mois par la Fabrique des Transitions, soutenue par la Région Grand Est et l'association Citoyens et Territoires.

L'accompagnement proposé doit déboucher sur la construction d'un positionnement du Comité Syndical du Parc, d'ici l'automne 2025, sur l'agrivoltaïsme. Ce positionnement devra se construire en tenant compte :

- De notre contribution territoriale à l'atténuation des gaz à effet de serres pour limiter les changements climatiques,
- De l'impact sur l'autonomie alimentaire, sur les paysages, sur les populations et la biodiversité.

La méthodologie déployée par la Fabrique des Territoires vise plus largement à repenser les méthodes de coopération au sein des organisations, mais aussi entre les

institutions, les acteurs professionnels ou associatifs et les habitants. Il s'agit ainsi d'imaginer collectivement les solutions qui répondent localement aux enjeux de la transition, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales.

Le calendrier de mise en œuvre prévu est le suivant :

- **27-29 janvier** : diagnostic sensible, auditions des élus, des socio-professionnels, des techniciens...
- **25 mars** : restitution du diagnostic sensible.

Travail en cohorte jusqu'à juin 2025 à l'échelle Grand Est. En parallèle, préparation d'un positionnement du Comité Syndical via la création d'un groupe de travail pour présentation d'un projet de délibération fin juin 2025.

Un panel représentatif de techniciens, d'élus mais aussi d'acteurs socio-économiques et de représentants de la société civile sera mobilisé pour construire une dynamique collective et identifier des trajectoires de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique répondant aux enjeux locaux, en tenant compte des impératifs écologiques et sociaux.

Dans le cadre de ces auditions sensibles qui ont eu lieu les 26, 27 et 28 janvier 2025, la Fabrique des Transitions a rencontré :

- Elus : Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ; Laurent SCHRUB ; Alain TRAUTMANN ; Roger ISEL ; Hubert WALTER ; Georges-Michel FRAIN ; Marc HOFFSESS
- Etat : Hugues TINGUY, Mission Régionale Autorité Environnementale
- Chambre Agri 67 Elus : Paul SCHIELLEN ; Technicien : Alexandre TREIBER
- Acteurs socio-pro : Paola CRIQUI ; Rémy GILGER ; Christelle SCHEIDT ; Corinne BLOCH
- Techniciens : Frédérique WEBER ; Romy BAGHDADI ; Rita JACOB-BAUER ; Léa MESSNER ; Lucile FIGUIERE ; Frédéric TERRIEN ; Victor BOEHRER

Dans le cadre des discussions préalables, les échanges avec les acteurs socio-économiques nous ont amenés à rencontrer Mme Paola CRIQUI, présidente des Centrales villageoises du Pays de Saverne et membre du réseau national des centrales villageoises.

En préambule à nos travaux sur l'agrivoltaïsme, il nous a semblé pertinent de vous proposer un retour d'expérience sur ce mode d'organisation et d'ouvrir les perspectives sur leur potentielle réplique sur le territoire.

Mme CRIQUI, Présidente de la Centrale villageoise du Pays de Saverne, présente un retour d'expériences concernant les centrales villageoises.

En réponse à Mme KLEIN et M. FERSTLER, Mme CRIQUI précise que la durée garantie d'un panneau photovoltaïque est de 25 ans pour le matériel et 30 ans pour la production ; le matériel est recyclé à 93-95 %.



## **SYCOPARC sur l'agrivoltaïsme**

M. WALTER précise que, comme nous avons pu le faire récemment avec la constitution du groupe de travail jeunesse qui visait à établir une feuille de route pour le programme d'actions 2025 vers les jeunes, il est proposé de former un groupe de travail agrivoltaïsme afin de construire un positionnement à soumettre au Comité Syndical et fonder nos futurs avis sur des bases partagées.

Les thèmes associés sont très larges :

- Alimentation saine et durable PAT - Agriculture rémunératrice,
- Production d'énergie renouvelable – Réduction des consommations,
- Lutte contre le réchauffement climatique - Atténuation émissions GES,
- Préservation paysagère - attractivité territoriale,
- Préservation - restauration - destruction de la biodiversité,
- Développement attractivité du territoire (villégiature ou économique).

A ce jour, plusieurs projets d'agrivoltaïsme sont à l'étude et concerneraient plusieurs dizaines de hectares tant dans les paysages de plateau du Pays de Bitche, que du plateau ouvert d'Alsace Bossue, ou des piémonts des Vosges sur le versant Est.

Au moins 1 permis de construire a été déposé sur la commune de Schweyen. Et au-delà de la réunion de comité de projet, le SYCOPARC pourra exprimer une position à l'enquête publique, prévue pour l'automne 2025.

Aussi, il nous paraît indispensable de prendre le temps de la concertation et de mesurer les différents éléments en notre connaissance pour positionner un avis, qui complétera l'absence de positionnement de la charte sur ce sujet.

### **Propositions de membres issus du Comité Syndical :**

FRAIN Georges-Michel, EHRSTEIN Nathalie, HOFFSESS Marc, GLAD Jacqueline, MICHEL Patrick, ZINGRAFF Marc, HILT Patrice, Représentants de la Chambre d'agriculture Alsace et Moselle, 2 représentants du CESER

Les personnes listées ci-après souhaitent participer à la restitution du diagnostic :

- BRAUN Didier, Vice-Président CHa Alsace,
- EBNER Virginie, Présidente du Syndicat Ovins.

Il sera possible d'inviter des personnes complémentaires pour les réunions de travail.

Mme SANDER, MM KLIPFEL et MARMILLOT souhaitent intégrer le groupe de travail.

### **Ce groupe sera invité :**

- Le 27 mars à la restitution du diagnostic sensible suite à l'audition de 25 acteurs du territoire,
- Puis à se réunir 2 ou 3 fois en présentiel ou en visioconférence pour constituer les bases d'un avis à présenter au Comité Syndical du mois de juin 2025.

pas abordé dans la charte actuelle.

Voix : 60  
Pour : 60  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Décision** : Le Comité Syndical décide de constituer le groupe de travail pour déterminer un positionnement sur l'agrivoltaïsme et de nommer les membres suivants : Nathalie EHRSTEIN, Jacqueline GLAD, Anne SANDER, Georges-Michel FRAIN, Christian KLIPFEL, Marc HOFFSESS, Dominique MARMILLOT, Patrick MICHEL, Marc ZINGRAFF, Patrice HILT

1 représentant de la Chambre d'Agriculture d'Alsace

1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle

2 représentants du CESER Grand Est

Départ de Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH à 11h35.

## **6. Projet Alimentaire Territorial – Validation du projet et dépôt de candidature labellisation Plan National Alimentaire niveau 2**

Mme MARAJO-GUTHMULLER présente ce point.

### **Contexte**

En mars 2021, le SYCOPARC, le PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau et le PETR de l'Arrondissement de Sarreguemines ont conjointement déposé leur candidature pour obtenir la labellisation de Niveau 1 pour le Projet alimentaire territorial (PAT) « Vosges du Nord et ses Pays ».

Cette labellisation était valable 3 ans et a été prolongée de 1 an jusqu'en mars 2025. Nous arrivons aujourd'hui à l'échéance de la labellisation de Niveau 1 et nous devons déposer une candidature pour la labellisation de Niveau 2 si nous ne voulons pas perdre le label PAT. Ce dernier nous permet notamment d'avoir accès aux appels à projets lancés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, réservés aux territoires labellisés PAT.

### **La labellisation de Niveau 2**

Valable 5 ans et reconductible, cette labellisation s'obtient en déposant un dossier contenant à minima :

- Une gouvernance en place et fonctionnelle,
- Un plan d'actions pour les 5 prochaines années,
- 1 ETP identifié pour l'animation du PAT, qui peut être partagé entre plusieurs structures.

### **La gouvernance**

Afin de simplifier la démarche et d'éviter la création d'une nouvelle instance de décision, il est proposé d'utiliser le Comité Syndical du SYCOPARC comme instance décisionnelle du PAT.

Des points spécifiques au PAT pourront être mis à l'ordre du jour des prochains comités syndicaux pour validation.

### **Plan d'actions (voir annexe)**

Accusé de réception en préfecture  
067-25670067-1426149-0360-2025-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Le plan d'actions rassemble toutes les actions en lien avec l'agriculture et l'alimentation aujourd'hui portées par les 3 collectivités porteuses du PAT, ou de leurs partenaires clairement identifiés (Communautés de communes, porteurs de projet LEADER, AMEM, etc.).

## Animation

L'animation du PAT est ventilée entre 3 chargées de mission comme suit :

- 0.7 ETP par la chargée de mission agriculture du SYCOPARC,
- 0.2 ETP par la chargée de mission LEADER du PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau,
- ETP par la chargée de mission LEADER du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la candidature du Parc à la labellisation niveau 2 du PAT.

En cas d'obtention de la labellisation Niveau 2, il conviendra de mettre à jour les conventions de partenariats entre les 3 collectivités porteuses : SYCOPARC, PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines.

Voix : 57
Pour : 57
Contre : 0
Abstentions : 0

### **Décision** : Le Comité Syndical décide :

- *D'engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de la labellisation Niveau 2 pour le Projet alimentaire territorial (PAT) « Vosges du Nord et ses Pays »,*
- *De valider le plan d'actions tel que présenté,*
- *De reconnaître le Comité Syndical du Parc naturel régional des Vosges du Nord comme instance de décision du PAT,*
- *De valider les modalités d'animation et de coordination telles qu'exposées,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à réaliser l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la candidature du Parc et à la mise en place de la labellisation.*

Départ de M. WINDSTEIN Claude à 11h37

## **7. LEADER – Dépôt d'une candidature au titre du dossier « Tourisme sans barrière » : mobilier d'exposition adapté en bois local**

Mmes MARAJO-GUTHMULLER et JACOB-BAUER présentent conjointement ce point.

La Région Grand Est soutient depuis plusieurs années la mise en place de projets inter-parcs entre les 6 Parcs naturels régionaux du Grand Est afin d'encourager les échanges de bonnes pratiques, mutualiser certaines opérations et développer une dynamique commune.

Dans le cadre de ces projets, chaque Parc anime les échanges sur une thématique spécifique et cherche à encourager les autres Parcs à développer un projet propre en **lien avec cette thématique.**

Dans le cadre des projets inter-parcs, le Parc naturel régional de Lorraine porte le thème du « tourisme sans barrière ».

Au sein du Parc naturel régional des Vosges du Nord, il a été décidé d'aborder ce sujet sous l'angle de l'accessibilité et l'intelligibilité des espaces muséaux pour des personnes en situation de handicap. Cette approche permet notamment de faire le lien entre le programme « Eveil des sens » et le travail mené par le dispositif de la Conservation des Musées.

L'objectif du projet est de parvenir à développer une gamme de mobilier d'exposition universel, accessible à tous et pouvant s'adapter à différentes typologies de lieux, d'espaces et de collections.

Cette opération est l'occasion pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord de valoriser la ressource bois local en l'intégrant dans des dispositifs de médiation innovants, favorisant la compréhension par la manipulation et résolument «low tech».

Afin de développer et de tester ce mobilier, le Musée historique et industriel – musée du Fer de Reichshoffen a été ciblé comme cas d'étude. En effet, ce musée ne dispose pas d'une réelle accessibilité aux personnes à mobilité réduite et son attractivité a décliné au fil des ans. Une chapelle attenante et accessible de plain-pied servira de lieu de déploiement de cette exposition.

Une première exposition est parallèlement en cours de création qui devra servir d'exemple et démontrer les possibilités d'utilisation du mobilier.

La production du mobilier doit se concrétiser par l'association d'un designer-scénographe et d'un fabricant chargé du prototypage. Le projet, dans son ensemble, comprend également le réemploi de vitrines existantes issues de l'exposition « d'ici et d'ailleurs », exposition aujourd'hui achevée.

Dans le cadre de sa politique inter-parcs, la Région Grand Est mobilise des moyens financiers pour permettre aux Parcs naturels régionaux de mener à bien leurs projets. Etant donné les coûts estimatifs liés à la conception et à la réalisation du mobilier bois, des moyens complémentaires ont été recherchés notamment auprès du programme LEADER.

Le coût global du projet a été estimé à un total de 55.000 € TTC comprenant 37.500 € pour des prestations de conception, développement et création du mobilier bois et 17.500 € pour les dépenses liées au réemploi du mobilier de l'exposition « d'ici et d'ailleurs », aux actions de communication et la création des outils de médiation.

Le plan de financement projeté est le suivant :

- Région Grand Est (dispositif inter-parcs) : 25.000 €
- Europe – crédits LEADER : 30.000 €

Mmes MARAJO-GUTHMULLER et JACOB-BAUER font part de l'état d'avancement du projet :

- Dossier présenté au comité de programmation LEADER avec avis favorable,  
- Consultation en cours pour mandater des designers afin de concevoir le mobilier (2  
offres réceptionnées),

- Un jury sera organisé prochainement pour déterminer l'entreprise attributaire,
- Le projet doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2025.

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur ce projet et son plan de financement.

M. WALTER s'abstient sur ce point.

Voix : 56
Pour : 55
Contre : 0
Abstentions : 1

**Décision : Le Comité Syndical décide :**

- *De valider les orientations du projet « Vers des expositions accessibles à toutes et tous ! » telles que présentées,*
- *De valider le budget prévisionnel estimé à 55.000 € TTC (prestation de service, prestation intellectuelle, prototypage, dépenses de communication, dépenses d'impression, frais d'intervenants, ...),*
- *De valider le plan de financement prévisionnel suivant :*
  1. *Région Grand Est (dispositif inter-parcs « tourisme sans barrière ») : 25.000 €*
  2. *EUROPE – LEADER GAL Vosges du Nord : 30.000 €*
- *D'autoriser Mme la Présidente à attribuer les marchés publics, à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la mobilisation des financements de l'opération et à signer l'ensemble des documents liés à la mise en œuvre du projet,*
- *D'inscrire les crédits aux budgets concernés.*

## **8. Ressources Humaines**

### **Création d'un emploi non permanent de rédacteur à temps complet pour assurer les missions de chargé d'animation auprès des publics**

Le SYCOPARC œuvre de longue date à la valorisation du patrimoine culturel et des savoir-faire du territoire, notamment à travers la conservation mutualisée de 10 musées et la mise en réseau de plus de 40 sites patrimoniaux.

Dans le cadre du repositionnement du chargé de mission « Médiation culturelle » vers une mission plus transversale du Parc, incluant également la coordination des activités proposées par la Maison de l'Eau et de la Rivière, il apparaît important de pérenniser l'activité de médiation culturelle du SYCOPARC pour :

- *Assurer l'édition 2025 du festival de contes « Les Petites Histoires des Vosges du Nord » ;*
- *Poursuivre les actions en faveur du développement de l'accessibilité des lieux culturels pour les publics empêchés ;*
- *Et préparer le programme d'actions pour 2026, avec un focus particulier sur le développement d'une offre de médiation scolaire dans les musées et sites patrimoniaux prioritaires, ainsi que sur l'accompagnement des sites dans leur montée en compétence en médiation scolaire.*

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception en préfecture : 14/04/2025
--

Pour garantir la mise en œuvre de ces missions, il est opportun de créer un emploi non

permanent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Ce recrutement s'appuiera sur les dispositions de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, qui permet l'embauche d'un agent contractuel pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.

La création d'un emploi temporaire permettra d'assurer la continuité des actions engagées, tout en offrant la souplesse nécessaire pour adapter la médiation culturelle aux évolutions des priorités du Parc. Cette solution répond à un besoin ponctuel lié à la mise en œuvre des projets 2025-2026, sans engager durablement les finances de la collectivité.

Cet emploi est susceptible de relever de la catégorie B de la filière administrative.

Mme la Présidente précise que le poste est ouvert afin de remplacer M. Loïc HERGOTT qui prendra la suite de Mme Anne-Laure CANOT à la Maison de l'Eau et de la Rivière. Les financements liés au poste sont prévus dans le cadre de la programmation annuelle 2025.

M. KLIPFEL s'abstient sur ce point.

Voix : 56  
Pour : 55  
Contre : 0  
Abstentions : 1

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi non permanent, à temps complet de 35/35<sup>ème</sup> de rédacteur territorial, afin d'assurer des actions de médiation et d'animation culturelle auprès des publics ;
- D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en référence à l'échelle indiciaire de rédacteur territorial.

**Création d'un emploi non permanent de technicien à temps complet pour assurer la mission de médiateur Lynx ainsi que l'appui technique aux éleveurs**

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise que ce poste est ouvert suite au départ de Mme Marion PELISSIER qui quitte ses fonctions à la fin du mois de février. Le poste est financé dans le cadre du programme FEDER lié au Plan régional d'actions du Lynx.

Un des axes de travail du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Lynx dans le massif des Vosges vise à améliorer la coexistence de l'espèce avec le monde de l'élevage. Pour y parvenir, il est essentiel d'instaurer un dialogue régulier entre le monde de l'élevage et les différents acteurs dans la gestion du Lynx, de renforcer l'information et la sensibilisation sur l'espèce et les moyens de protection des troupeaux.

Afin de mener à bien cette mission d'échange, d'information et de sensibilisation, le SYCOPARC avait, par délibération du 9 décembre 2023, créé un emploi non permanent à temps complet. Une chargée de mission avait ainsi été recrutée à compter du 13 mai 2024. L'agent occupant actuellement ce poste quittera ses fonctions à la fin

du mois de février 2025.

Pour garantir la continuité de cette mission essentielle, il apparaît indispensable de reconduire cet emploi non permanent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 et de recruter un agent sur le fondement de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi est susceptible de relever de la catégorie A de la filière technique.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision : Le Comité Syndical décide :**

- *De créer un emploi non permanent, à temps complet de 35/35<sup>ème</sup> d'ingénieur territorial, afin d'assurer des actions de médiation en faveur du Lynx auprès des éleveurs ;*
- *D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,*
- *De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en référence à l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial.*

**Création d'un emploi non permanent de rédacteur territorial à temps complet pour assurer les missions de chargé de mission communication**

Mme la Présidente précise que ce poste temporaire doit permettre de répondre à de très forts besoins ponctuels de communication autour de la révision de la charte, des 50 ans du Parc ainsi que pour finaliser certaines actions structurantes telles que le plan de paysage ou le plan régional d'actions du Lynx.

L'année 2025 est une année particulièrement importante et animée pour l'équipe du Parc qui va être très fortement mobilisée à l'occasion de la phase de concertation de la charte, des 50 ans du Parc ou encore pour finaliser certaines actions structurantes telles que le plan de paysage ou le plan régional d'actions du Lynx.

Ces différents événements vont plus spécifiquement mobiliser la communication du Parc qui s'appuie actuellement sur un équivalent temps plein conforté par de multiples prestations de services confiées à des entreprises extérieures (graphistes, illustrateurs, community manager ...).

Etant donné l'augmentation temporaire des besoins en communication et la nécessité d'assurer un suivi renforcé et une forte coordination avec l'équipe du Parc, il est proposé, à titre non permanent, de renforcer les moyens humains du Parc dédiés à la communication en internalisant des prestations de service habituellement confiées à des prestataires.

Le poste provisoirement créé serait financé par des crédits issus du programme d'actions (fiche action communication + fiche action du PRA Lynx).

Le poste serait créé à temps plein pour une durée de 9 mois.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

**Décision : Le Comité Syndical décide :**

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20250405-CS050425DEL1-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025
---

- *De créer un emploi non permanent, à temps complet de 35/35ème de rédacteur territorial, afin d'assurer des actions de communication ;*
- *D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,*
- *De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en référence à l'échelle indiciaire de rédacteur territorial.*



## **9. Divers - Communication**

### ***Démarrage des Stands Parc 50 ans /révision dès le 14 mars***

14-mars	Printemps des pelotes	KUTZENHAUSEN
23-mars	Journée du faire soi-même	LORENTZEN
6-avr.	Marché des producteurs + JEMA	SAINT-LOUIS-LES-BITCHE
6 avril	Fête du PNU à la tour SCHLOESSEL	STRASBOURG
12 avril	Marché	WISSEMBOURG
13-avr.	Course "la batracienne"	SIERSTHAL
27-avr.	Printemps des plantes	WINGEN

Pour les 50 ans, nous aurons aussi une ou deux bières spéciales, à partir de mi-juin, l'une sera révélée à l'occasion du festival de la forêt à Sturzelbronn les 15-16 juin. Partenariat réalisé dans le cadre d'un nouveau cahier des charges de la marque Valeurs Parc pour les Bières.

### ***Lancement d'un Concours design et services : bois local***

Tango & Scan, une démarche portée par l'association ACCRO, 3 prix de 4.500 € à gagner pour des binômes « Artisans + Designer »  
Dès le 12 mars : journée de rencontre Speed Meeting à la scierie caisserie de Steinbourg puis au château de La Petite-Pierre  
Nous comptons sur votre partage, si vous connaissez des artisans, des designers,... faites leur savoir, partagez sur les réseaux.

Le **programme Habiter Autrement** va sortir, et tous les ateliers pratiques de découvertes sont presque pleins. Cf programme imprimé

**Journée Lynx**, dédiée aux élus samedi 8 mars au château de La Petite-Pierre,

#### **Programme :**

9h45 : accueil café au château

10h : présentations et échanges en salle

- Situation du Lynx et du Loup en Rhénanie Palatinat (Allemagne)
- Situation du Lynx dans le massif des Vosges
- Résultats de l'étude de viabilité nationale sur le Lynx
- Retour du groupe Loup de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

14h à 15h sur le terrain à proximité du château pour les personnes intéressées.

Prochain **Comité Syndical** : samedi 5 avril : vote du budget

### ***Remerciements à Paul SCHIELLEIN***

Suite aux récentes élections des chambres d'agriculture, dont il représentait le collège 4 des anciens exploitants, M. SCHIELLEN laissera prochainement la place à un ou une remplaçante, issu(e) du territoire d'ici quelques semaines. Il siège au Comité Syndical depuis 1982.

Depuis il n'a cessé de se porter en accompagnateur pour développer des projets, permettre de rentrer en contact avec les bonnes personnes. Parfois en médiateur aussi pour permettre de comprendre les positions de chacun. Et de temps à autre en lanceur d'alerte, quand certains positionnements techniques pouvaient heurter sur le terrain.

**Toujours en bonne intelligence et dans le respect du travail mené et pour l'intérêt du**

En espérant que les relations futures soient tout aussi constructives !  
Un grand merci avec remise de cadeau et bouquet.

La Présidente,  
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 2-2025 : Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.3.2 « composer avec la nature au quotidien » et 1.4.2 « Instaurer un débat permanent »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre l'opération « Jetons nous à l'eau » ainsi que les actions de médiation, de promotion et de sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité dans nos paysages quotidiens (animations, chantiers participatifs, ateliers artistiques, ciné-débats...). Le montant de cette opération a été estimé à un total de 12.800 € TTC (prestation de service, impression, diffusion, graphisme, frais d'intervenants, hébergement des intervenants, petit matériel, radio ...),
- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :  
    Agence de l'Eau Rhin Meuse : 8.320 €  
    Région Grand Est : 4.480 €
- décide d'inscrire un crédit total de 12.800 € au budget primitif 2025,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **OBJET : FA 3-2025 : Observatoire de la qualité des rivières**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.1.1 « ménager au quotidien notre ressource en eau »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
CONSIDERANT que le Parc naturel régional des Vosges du Nord accompagne le déploiement de l'observatoire de la qualité des cours d'eau à l'échelle du Massif des Vosges et plus particulièrement en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges,  
VU l'exposé des motifs,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'animation et de suivi de l'observatoire de la qualité des rivières (salaires, charges, frais de mission, et achat de matériel de terrain, ...) pour un montant estimatif de 32.800 € TTC.
- décide de poursuivre la réalisation des analyses dans le cadre de l'observatoire de la qualité des cours d'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, ainsi que sur le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le budget estimatif pour l'exercice 2025 s'élève à un montant de 116.400 € TTC (prestation de service, analyse...),
- décide de procéder à une mise à jour et à une réédition du journal « Bi Uns » sur la qualité des cours d'eau pour un montant estimatif de 9.200 € TTC (prestation de communication, graphisme, impression ...).
- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
  - > Analyses, animation et matériel de terrain : 149.200 €
    - Agence de l'Eau Rhin Meuse : 35.680 €
    - Europe FEDER : 53.520 €
    - Parc naturel régional des Ballons des Vosges : 60.000 €
  - > Réédition du « Bi Uns » : 9.200 €
    - Agence de l'Eau Rhin Meuse : 3.680 €
    - Parc naturel régional des Vosges du Nord : 5.520 €

- décide d'inscrire un crédit total de 158.400 € au budget primitif 2025,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMÜLLER~~



# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **OBJET : FA 4-2025 : Préserver la biodiversité des zones humides et gérer écologiquement les fonds de vallée**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.1.3 « Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement des communes propriétaires et/ou gestionnaires dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la connaissance, l'entretien, la restauration et la surveillance des zones humides remarquables. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de la réserve naturelle régionale de Reichshoffen, des espaces naturels sensibles de la Schwalb et Horn et de continuer les actions de suivi et de gestion écologique des friches et zones humides du territoire.

> Animation et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Reichshoffen pour un montant global estimatif de 12.200 € TTC comprenant 6.600 € de dépenses d'animation (salaire + charges + frais de structure et de mission...) et 5.600 € de dépenses liées à la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public, à la mise en œuvre de projets pédagogiques avec les scolaires, à la réalisation d'animations à l'occasion de l'évènement « les flâneries » et à un travail d'analyse de données en lien avec l'ENGEES (prestation de service, actions de sensibilisation, actions de communication...).

> Etudes pour l'amélioration des connaissances des zones humides pour un montant total estimatif de 25.250 € TTC (prestation de service, gratification de stage, frais de mission ...), intégrant la réalisation par un stagiaire d'un inventaire des batraciens et mares au sein du camp militaire de Bitche pour un montant de 2.650 € TTC, la réalisation d'une étude sur la grenouille de Lessone par ADN environnemental pour un montant de 5.800 € TTC, la mise en place d'un indicateur « papillon de jour » dans les zones humides pour un montant de 4.000 € TTC et le déploiement de la méthode BECOME sur 3 étangs pour un

montant de 12.800 € TTC.

- sollicite pour la bonne réalisation de l'animation et de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Reichshoffen
  - > Commune de Reichshoffen : 12.200 €
- sollicite pour la bonne réalisation des études pour l'amélioration des connaissances des zones humides
  - > AERM : 20.730 €
  - > REGOIN GRAND-EST : 4.520 €
- décide d'inscrire un crédit total de 25.250 € au budget primitif 2025,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARJO-GUTHMULLER~~



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 5-2025 : Gestion et extension de la réserve naturelle nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la Mesure 1.2.1. « protéger la nature remarquable »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le décret n° 98-340 du 15 mai 1998 créant la Réserve Naturelle des rochers et tourbières du Pays de Bitche,  
VU la convention en date du 22 juillet 1999 relative aux modalités de gestion de cette réserve naturelle,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 116.818 €

- approuve le programme d'animation et de gestion de la Réserve Naturelle Nationale pour un montant total de 116.818 € TTC comprenant les dépenses liées à l'animation (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...), les frais liés au recrutement de stagiaires (gratification de stage, frais de mission, frais de structure ...), les frais liés à la réalisation d'une expertise avifaunistique en tourbière du Rothenbruch (prestation de service, ...) ainsi que les frais liés à l'entretien courant de la réserve (achat de matériel, menus travaux ...).

Action 2 : Mission de médiation : 42.975 €

- approuve les orientations de la mission de médiation pour un montant total de 42.975 € :  
> recrutement d'un agent pour accompagner le travail de médiation et les actions de sensibilisation de la RNN : 42.975 € TTC (salaire, charges, frais de fonctionnement, frais de mission, actions de communication...).

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 159.793 € au budget primitif 2025,  
- sollicite les financements ci-dessous :

Action 1 :

CRÉDIT de dotation courante : 105.818 €

APRM : 11.000 €

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CD 067-256700691-20250405-7021  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



Action 2 :

> DREAL dotation médiation : 18.885 €

> AERM : 24.090 €

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **OBJET : FA 7-2025 : Mener des opérations d'inventaire, de récolement, de conservation préventive, des chantiers des collections et administrer – diffuser les collections sur les bases de données**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.2.2 « Protéger les éléments culturels remarquables »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- Action 1 : décide de procéder à l'inventaire des œuvres passées en commission d'acquisition, de réaliser l'inventaire rétrospectif des œuvres du fond ancien et du récolement des collections au Musée de Bouxwiller, de coordonner la mission textile et d'effectuer une veille sanitaire et des interventions de conservation préventive pour un montant total estimé à 52.250 € TTC (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement, frais de mission, petit matériel, gratification de stage...),

- Action 2 : décide de poursuivre la mission de récolement des collections et de couverture photographique des œuvres inventoriées au musée de Pfaffenhoffen, d'identifier les objets devant passer en commission d'acquisition, d'effectuer une veille sanitaire et des interventions de conservation préventive, de réaménagement des réserves et de conservation préventive pour un montant total estimé à 33.750 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, frais de mission, acquisition de petit matériel...),

- Action 3 : décide de lancer la mission d'inventaire sur les lithographies et le matériel lithographique du fonds Wentzel au Musée de Wissembourg pour un montant total estimé à 62.800 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, frais de mission, acquisition de petit matériel, gratification de stage...),

- Action 4 : décide de poursuivre le dispositif de gestion, préservation et valorisation des collections, par l'intermédiaire de la région, des collections, pour un montant total estimé à 38.950 € TTC (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement, acquisition de petit matériel, frais de formation, matériel de conditionnement, service civique...),

- solliciter le plan de financement suivant :
  - Action 1 : Musée de Bouxwiller : 52.250 €
  - > DRAC : 20.900 €
  - > Ville de Bouxwiller : 31.350 €
  - Action 2 : Musée de Pfaffenhoffen : 33.750 €
  - > DRAC : 13.500 €
  - > Commune du Val de Moder : 20.250 €
  - Action 3 : Musée de Wissembourg : 62.800 €
  - > DRAC : 25.120 €
  - > Ville de Wissembourg : 37.680 €
  - Action 4 : Régie des collections : 38.950 €
  - > DRAC : 15.580 €
  - > SYCOPARC : 23.370 €
- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~



# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **OBJET : FA 9-2025 : Jardiner pour le climat et la biodiversité**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU la délibération du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> avril 2023 actant le lancement des opérations programmées dans le cadre du dossier INTERREG VI 2022-2025 « Faire des espaces verts un levier de développement durable des communes de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald »,

VU l'exposé des motifs,

### **Décision** : Le Comité Syndical :

- d'engager, au titre de l'année 2025, les actions suivantes :

- promouvoir la gestion écologique des jardins via :

> l'organisation de diagnostics de la gestion écologique de jardins privés, de jardins scolaires où d'espaces publics ainsi que le concours : 12.500 € TTC (prestation d'animation, prestation de service, dépenses de communication, impression, frais de réception ...),

- sensibiliser et former RBT métiers « Jardin/Espaces verts » pour stimuler et structurer une filière espaces verts locale via :

> la conception et l'impression du guide technique « Espaces verts Réserve de biosphère » : 10.000 € TTC (prestation de communication, impression, graphisme, diffusion ...),

> la réalisation de 2 films « Jardiner pour la biodiversité » bilingues : 15.000 € TTC (prestation de service...)

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

> Europe – INTERREG/FEDER : 17.500€

> Région Grand-Est : 20.000 €

- décide d'inscrire un crédit total de 37.500 € au budget primitif 2025,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL10-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### **OBJET : FA 8-2025 : Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les Mesures 1.3.1. « Préserver et développer les continuités écologiques » et 1.3.2 « Composer avec la nature au quotidien »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT les atlas de la biodiversité communale réalisés sur le territoire des Vosges du Nord,

CONSIDERANT la nécessité de concrétiser les atlas de la biodiversité par des plans de sauvegarde et par la réalisation d'actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité,

VU l'exposé des motifs,

### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail en faveur de la réalisation de plans de préservation de la biodiversité dans les communes bénéficiaires d'un ABC de la biodiversité. Pour 2025, il s'agira notamment de continuer à animer la démarche pour un montant estimatif de 54.250 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement ...), d'organiser des actions de restitution des connaissances pour un montant estimatif de 1.000 € TTC (réunions de restitution, concertation citoyenne, balades communales de découverte des milieux, frais d'intervenants, frais de réception ...) et de mettre en œuvre des actions de médiation notamment en lien avec les « sanctuaires de nature » pour un montant estimatif de 13.000 € TTC (prestation d'animation ...).

- décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 68.250 € au budget primitif 2025,

- sollicite les financements ci-dessous :

Poste lié à l'animation de la démarche : 54.250 €

> Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 43.800 €

> DREAL Grand-Est : 10.450 €

Actions de communication : 14.000 €

> Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 5.600 €

> DREAL Grand-Est : 8.400 €

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL9-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

### **OBJET : FA 10-2025 : Consolider les pratiques de visites des sites culturels par le conte**

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

### **Décision** : Le Comité Syndical :

- de poursuivre et consolider la dynamique créée autour du conte dans le but de promouvoir les patrimoines locaux mais également de mettre en réseau des acteurs culturels du Parc naturel régional. En 2025, il s'agira notamment d'organiser une nouvelle saison culturelle favorisant l'accès aux spectacles des publics empêchés, de poursuivre les actions de formation et d'organiser une résidence artistique autour du conte. Le montant global de cette opération s'élève à 77.900 € TTC (salaires, charges, frais de fonctionnement, frais de structure, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, prestations artistiques, service civique...). En complément de la saison culturelle, le travail de fond sur le réseau Eveil des Sens et la question de l'accessibilité seront poursuivis pour un montant total estimé à 2.450 € (cotisations, organisation d'un forum, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, service civique, formation...).

Le montant total du projet s'établit à 80.350 € TTC

- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- > Région Grand-Est : 24.710 € (hors poste)
- > DRAC : 32.140 €
- > Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) : 23.500 €

- décide d'inscrire un crédit total de 80.350 € au budget primitif 2025,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL11-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 11-2025 : Animer le réseau des Etoiles Terrestres**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 1.4.1 « Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord pour un montant total de l'opération estimé à 12.000 € via :
  - > la mise en place d'évènements communs pour un montant estimatif de 6.200 € TTC (prestation de service, communication, graphisme, impressions, frais de réception ...)
  - > la réalisation d'actions de communication pour un montant estimatif de 5.800 € TTC (prestation de service, conception, graphisme, impressions, frais liés à l'accueil de journalistes, insertions presse, réception, hébergement et maintenance du site internet, achat de matériel lié à la diffusion de supports vidéo ...),
- sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
  - > participation des sites verriers : 12.000 € soit 4 000 € par site
- décide d'inscrire un crédit total de 12.000 € au budget primitif 2025,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL12-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

### **OBJET : FA 12-2025 : Faire connaître 50 ans d'actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural.**

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.2 « Instaurer un débat permanent » ,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

### **Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de poursuivre le travail de porter à connaissance des actions et missions du Parc auprès des habitants via les outils numériques, en organisant des actions de promotion, en développant le site internet du Parc, en éditant des newsletters, en renforçant la stratégie numérique, en réalisant des insertions presse et web, en réalisant des objets de promotion du Parc, en acquérant des supports visuels, des illustrations, des photos ou vidéos du territoire pour un montant total estimé à 23.850 € TTC (salaire, charges, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, maintenance, gratification de stage, frais de mission, service civique, logiciel newsletters, impression, diffusion, communication, frais de réception, achat de goodies, insertions, achat de droits de diffusion ...),

- décide, à l'occasion des 50 ans du Parc naturel régional des Vosges du nord et de la révision de sa charte constitutive, de mener des actions spécifiques afin de faire connaître les activités et missions du Parc via la création d'un journal « Bi Uns », la création de supports visuels pour le grand public, et la réalisation d'événements spécifiques « 50 ans » pour un montant global de 49.000 € TTC (prestation de service, frais d'impression, frais de graphisme, frais de communication, frais de diffusion, spots radio, achat de petit matériel, frais liés à l'organisation d'un concert ...).

- sollicite le plan de financement suivant :

> Région Grand-Est : 72.850 €

- décide d'inscrire un crédit total de 72.850 € au budget primitif 2025,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL13-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

### **OBJET : FA 13-2025 : Faire vivre le lien entre les élèves, la communauté éducative, les délégués et leur territoire**

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 1.4.2 « Instaurer un débat permanent »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- Phase 1 : Actions de formation : 16.100 € TTC

- de tester, de déployer et de faire connaître l'offre pédagogique sur le changement climatique auprès des établissements scolaires et des services de l'éducation nationale pour un montant estimatif de 3.000 € TTC (prestation de service, ...),

- de réaliser un guide du délégué pour un montant estimatif de 600 € TTC (prestation service pour édition du guide numérique, réception...),

- de mettre en place des rendez-vous techniques sur les thèmes de la forêt et du changement climatique, des milieux humides, de la trame noire, pour un montant estimatif de 300 € TTC (frais de location, frais de réception, achat de petit matériel.),

- de sensibiliser les jeunes des conseils municipaux aux enjeux écologiques et à la gestion de leur territoire via des journées de conseils municipaux des jeunes pour un montant de 6.600 € TTC (prestation de service, frais de communication et d'impression, frais de diffusion, locations, réception...),

- d'organiser un concours créatif « Je dessine mon Parc » pour les classes primaires pour un montant estimatif de 3.700 € TTC (maquette et impression cartes postales, cadeaux aux lauréats, location salle, matériel, fournitures, communication, impression, réception...),

- de développer des compétences citoyennes des éco-délégués des lycées dans la révision de la charte avec une approche participative pour un montant estimatif de 1.900 € TTC (intervenants, frais d'impression, fournitures, locations, réception...),

- Phase 2 : Défi famille à biodiversité positive : 10.950 € TTC

- de mettre en œuvre le programme défi famille à biodiversité positive pour un montant estimatif de 10.950 € TTC (prestation de service, frais de communication, d'impression et de diffusion, achat de

goodies...),

- sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- Phase 1 : Actions de formation : 16.100 € TTC

> Région Grand Est : 16.100 €

- Phase 2 : Défi famille à biodiversité positive : 10.950 € TTC

> Région Grand Est : 2.200 €

> Fédération des Parcs (Crédits Office Français de la Biodiversité) : 8.750 €

- décide d'inscrire un crédit total de 27.050 € au budget primitif 2025,

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 14-2025 : Animer et structurer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation et développer une culture partagée pour Habiter Autrement**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.2.1 « Promouvoir et transmettre les savoir-faire » et 3.2.1 « Expérimenter en architecture et urbanisme »,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- d'engager le projet tel que présenté,
- de poursuivre le travail d'animation et de valorisation des savoir-faire, techniques et acteurs en matière d'éco-rénovation auprès des élus, habitants et professionnels pour un montant global de 21.124 € TTC,
- de solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :
  - > Région Grand Est crédits sectoriels liés au Massif des Vosges : 10.562 €
  - > FNADT Massif : 10.562 €
- d'inscrire un crédit total de 21.124 € au budget primitif 2025,
- d'autoriser M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 15-2025 : Accompagner les éleveurs du territoire vers l'Agro-écologie**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 2.3.1 « Soutenir une agriculture conciliant viabilité économique et respect de l'environnement »,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical décide:

- de poursuivre l'accompagnement technique de fermes pour le développement durable d'une agriculture rentable basée sur les végétations naturelles. Pour la période 2025-2027, l'opération devra permettre d'augmenter le nombre des fermes suivies, de mener des actions de formation à destination des agriculteurs, de partager et diffuser les retours d'expériences aux agriculteurs sur les résultats de l'accompagnement mené. Le montant global de l'opération a été estimé à 73.780 € TTC (prestation de service, frais de réception, impression, diffusion, graphisme...).
- de solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :
  - > Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 59.024€
  - > Région Grand Est crédits sectoriels liés au Massif des Vosges ou FNADT Massif : 14.752 €
- d'inscrire un crédit total de 73.780 € au budget primitif 2025 et suivants,
- d'autoriser Mme. la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL15-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 16-2025 : Mise en œuvre du plan de paysage de la Traversée du Massif des Vosges**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord notamment ses mesures M 2.4.3 - Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance, M 2.4.1 – Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord, M 2.4.2 – Cibler de nouvelles clientèles et M 3.1.2 – Accompagner l'évolution des paysages,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le Plan de Paysage porté par le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la délibération du Comité Syndical du 26 juin 2021 autorisant M. le Président à procéder au dépôt d'une demande de financement au titre des crédits FEDER pour la valorisation de la Traversée du massif des Vosges et du GR53,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- prend acte que le montant des actions engagées pour la mise en œuvre du Plan de paysage autour de la traversée du Massif des Vosges, au titre de l'exercice 2025, s'élève à :

- Action 1 : Conception et installation des haltes de la traversée du Massif des Vosges pour un montant estimatif de 40.000 € HT (acquisition des haltes, prestation de service, frais de communication, impression ...).

- Action 2 : Conception et installation de fenêtres de paysage pour un montant estimatif de 60.000 € HT (acquisition des fenêtres, prestation de service, frais de communication, impression ...).

- Action 3 : Animation du plan de paysage pour un montant estimatif de 57.850 € TTC (salaire, charges, frais de mission et de structure...).

- autorise Mme la Présidente à solliciter les financements suivants :

- Action 1 : Haltes de la traversée du Massif des Vosges : 40.000 € HT

> EUROPE- FEDER : 28.000 €

> REGION GRAND-EST Crédits massif : 12.000 €

- Action 2 : Conception et installation de fenêtres de paysage : 60.000 € HT

> MASSIF-FNADT : 30.000 €

- > REGION GRAND-EST Crédits massif : 30.000 €
- Action 3 : Animation du plan de paysage : 57.850 € TTC
- > EUROPE- FEDER : 57.850 €
- décide d'inscrire un crédit total de 57.850 € TTC en section de fonctionnement au budget primitif 2025 et un crédit de 100.000 € HT soit 120.000 € TTC en section d'investissement au budget primitif 2025,
- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente

~~Nathalie MARAJO GUTHMULLER~~



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 18-2025 : Pérenniser et valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord - projet INTERREG HORIZONT CLIMATIC**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la délibération du comité syndical du 24 juin 2023 portant engagement du SYCOPARC, en qualité de bénéficiaire, dans le projet INTERREG « HORIZONT CLIMATIC - Paysage face aux changements climatiques en Grande Région : Observer comprendre, partager et imaginer » porté par le Parc naturel régional de Lorraine,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU l'exposé des motifs,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- prend acte que le montant des actions engagées pour la pérennisation et la valorisation de l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord dans le cadre du projet INTERREG HORIZONT, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 63.150 €,
- autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements auprès des financeurs suivants :
  - > DREAL Grand-Est- : 18.000 €
  - > Europe – INTERREG Rhin supérieur : 45.150 €
- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL17-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

**OBJET : FA 19-2025 : Adapter nos modes d'habiter au changement climatique – Programme de recherche-action**

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1.1 « Maitriser l'occupation et l'utilisation de l'espace »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide, via la réalisation d'une thèse, d'engager un travail de réflexion sur la manière d'habiter le territoire des Vosges du Nord afin notamment d'alimenter et orienter au mieux les objectifs de la future charte du Parc. Le montant global de cette opération a été estimé à un total de 54.875 € comprenant 50.875 € pour l'accueil de l'agent chargée de la thèse (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement), 2.500 € TTC pour la réalisation d'un workshop avec des étudiants (frais de réception, frais d'hébergement, frais de repas, frais d'intervenants ...) et 1.500 € TTC pour des frais de communication et d'impression d'un guide.

- décide d'inscrire un crédit total de 54.875 € TTC au budget primitif de l'exercice 2025,

- autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements auprès des financeurs suivants :

Réalisation de la thèse : 50.875 €

> CIFRE : 14.000 €

> Dispositif ACTEE : 28.500 €

> Région Grand-Est : 8.375 €

Actions de communication et Workshop étudiant : 4.000 €

> Fédération des Parcs : 2.500 €

> Région Grand-Est : 1.500€

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL18-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025





SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 20-2025 : Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation du patrimoine bâti**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment les mesures 3.2.2 « Faire vivre le patrimoine bâti »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le programme d'actions de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis, ainsi que le budget prévisionnel décomposé comme suit :
  - > Frais de chargés de mission (salaires, charges, fonctionnement, déplacements...) 67.320 €,
- décide d'inscrire un crédit de 67.320 € au budget primitif 2025 pour la mise en œuvre de cette opération,
- approuve le plan de financement suivant :
  - Collectivité Européenne d'Alsace : 15.000 €,
  - Région Grand-Est : 8.737 €
  - EPCI et communes : 43.583 €
- charge Mme la Présidente de solliciter les différentes participations conformément au plan de financements ci-dessus,
- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, ainsi que la convention à intervenir avec les différentes communautés de communes et communes.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL19-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **OBJET : FA 21-2025 : Résidences d'architecture et de paysage inter-parcs**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 3.1.1 « Maitriser l'occupation et l'utilisation de l'espace »,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le programme d'actions triennal 2023-2025,

VU le rapport présenté,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve la poursuite du programme Inter-Parc axé sur le développement de résidences en architecture et paysage au sein de 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand-Est. Ce programme comprend, la réalisation de 4 résidences en 2025 pour 54.000 € TTC (versement d'une subvention d'investissement à chacun des PNRs disposant d'une résidence), l'animation de la démarche, la prise en compte des frais d'intervention pour l'organisation de conférences et ateliers techniques pour 38.500 € TTC (prestation de service, frais d'intervenants, frais de réception, frais de transport ...) et le développement des actions de communication et de restitution pour un montant de 22.500 € TTC (prestation de service, prestation de communication, frais d'intervenants, impression, graphisme, matériel pour exposition, vidéos et reportage photo...). Le montant global du projet a été estimé à un total de 115.000 € TTC dont une partie sera dépensée sous forme de subventions aux parcs naturels régionaux partenaires de la démarche.

- décide d'inscrire un crédit de 61.000 € TTC en section de fonctionnement du budget primitif 2025, 54.000€ TTC en section d'investissement pour la mise en œuvre de cette opération,

- approuve le plan de financement suivant :

> Région Grand-Est : 61.000 € de subvention de fonctionnement et 54.000 € de subvention d'investissement

- charge Mme la Présidente de solliciter les différentes participations conformément au plan de financements ci-dessus,

- autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL20-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 22-2025 : Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 0.0.0 « Les moyens au service du projet »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de lancer les opérations suivantes :
- Phase 1 – Achat de pièges photographiques pour un montant estimatif de 43.000 € HT (acquisition de matériel...);
- Phase 2 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc pour un montant estimatif de 30.000 € HT (achat de matériel informatique, matériel divers ...).
- Phase 3 – Versement de subventions aux communes réalisant des actions en faveur de la mise en œuvre des plans de préservation de la biodiversité (subvention d'investissement versées aux communes) pour un montant global de 15.000 € TTC.
- Phase 4 – Aménagement de la salle Parva Petra du château de La Petite-Pierre (travaux de sécurisation et de mise en conformité du site, achat de matériel, réalisation d'études, ...) pour un montant estimatif de 55.000 € HT.
- sollicite le plan de financement suivant :
  - > Phase 1  
Europe – FEDER : 9.000 €  
Région Grand-Est - Investissement : 34.000 €
  - > Phase 2  
Région Grand-Est - Investissement : 30.000 €
  - > Phase 3

Région Grand-Est - Investissement : 15.000 €

> Phase 4

Région Grand-Est - Investissement : 55.000 €

- décide d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget primitif 2025.
- autorise Mme la Présidente à procéder au reversement des subventions prévues pour soutenir la mise en œuvre des plans de préservation de la biodiversité dans les communes du Parc dans la limite du montant globale voté au budget.
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MAJOU-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 23-2025 : Maison de l'homme et de la nature de Sturzelbronn**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le projet porté par la commune de Sturzelbronn d'aménagement d'un espace Homme et Nature sur son ban communal,

VU la délibération du Comité Syndical du 9 avril 2022 actant le transfert de la maîtrise d'ouvrage du projet, pour sa partie scénographie et médiation, au profit du SYCOPARC,

VU la délibération du Comité Syndical du 9 décembre 2023 portant validation de l'Avant-Projet Définitif de l'opération,

CONSIDERANT les échanges menés avec les différents financeurs de l'opération afin de permettre la construction d'un plan de financement,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- prend acte du montant global du projet s'élevant à un total de 917.902,37 € TTC comprenant :

> Etudes de maîtrise d'œuvre : 149.347,12 €

> Travaux : 514.529,62 €

> Matériel pédagogique : 10.500 €

> Frais liés à la réalisation d'animations avec les scolaires : 32.500 €

> Frais liés à l'organisation d'expositions temporaires : 17.400 €

> Frais liés à des actions de communication, de promotion et de traduction : 71.000 €

> Dépenses de personnel pour la médiation et l'animation du site : 122.625,63 €

- prend acte du plan de financement prévisionnel suivant :

> Europe – FEDER axe massif des Vosges : 481.099,86 €

> Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 81.330,25 €

> Région Grand-Est – axe massif des Vosges : 176.123,58 €

> FNADT massif des Vosges : 104.347,12 €

> **PREAL** : 56.655 €

> **Autofinancement** : 18.346,56 €

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-SCSN-2025-0122-00  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- décide d'inscrire les crédits du budget primitif 2025.
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

~~Nathalie PAJO-GUTMULLER~~



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : FA 24-2025 : Tourisme sans barrière**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et notamment la mesure 2.3.3 « Mieux valoriser et partager les offres culturelles »,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le programme d'actions triennal 2023-2025,  
VU le rapport présenté,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- décide de créer une gamme de mobiliers d'exposition en bois local accessible à tous les publics. Le montant global de l'opération a été estimé à 55.000 € TTC (prestation intellectuelle, achat de matériel, conception du mobilier, travaux de scénographie, prestation de communication, d'impression et de diffusion...).
- sollicite le plan de financement suivant :
  - LEADER GAL Vosges du Nord : 30.000 €
  - Région Grand-Est - Investissement : 25.000 €
- décide d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget primitif 2025.
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations,
- autorise Mme la Présidente à procéder au reversement

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL23-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

# SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **OBJET : FA 25-2025 : Lancement et mise en œuvre de la révision de la charte**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la délibération du comité syndical du 7 décembre 2024 présentant la note d'analyse pour la détermination du périmètre d'étude du Parc ainsi que la méthodologie et la gouvernance pour la mise en œuvre de la procédure de révision de la charte,  
CONSIDERANT que le renouvellement du classement Parc naturel régional des Vosges du Nord nécessite d'engager la procédure de révision de la charte,  
VU le rapport présenté,

#### **Décision** : Le Comité Syndical :

- prend acte du montant des dépenses prévisionnelles à engager dans le cadre de la procédure de révision de la charte estimées à un montant global de 396.200 € TTC sur la période 2025-2028 comprenant :

- > 160.600 € TTC de dépenses de personnel (salaire, charges, frais de mission et de structure...),
- > 199.600 € TTC de dépenses d'accompagnement par des bureaux d'études chargés du suivi et de l'animation de la procédure (prestation de service, ...),
- > 36.000 € TTC de dépenses de communication pour la création du plan de Parc et la réalisation de la nouvelle charte (prestation de communication, graphisme, impression, achat de données cartographiques ...)

- sollicite le plan de financement suivant :

En fonctionnement (dépenses de personnel et de communication) 196.600 €

> Région Grand-Est : 99.600 €

> Communes du Parc via la contribution spéciale « révision de la charte » : 49.740 €

> Autofinancement : 47.260 €

En investissement (études) 199.600 €

> Région Grand-Est : 100.000 €

> DDEME via démarche TACCT : 70.000 €

> Autofinancement : 29.600 €



- décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2025.
- autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Budget primitif 2025 – budget principal**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour le budget primitif 2025,  
VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative au vote des contributions statutaires,  
VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative à l'affectation des résultats,

**Décision : Le Comité Syndical :**

- approuve le budget primitif 2025 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 6.833.225,53 € et à 2.182.840,19 € en investissement,
- autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention, marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SM : SYCOPARC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYCOPARC (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	64
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	67
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	71

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	73
A1.01 - Opérations non ventilables	76
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	77
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	83
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	86
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	88
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	91
A2.01 - Opérations non ventilables	93
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	94
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	103
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	106
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	108
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	112
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	118
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	119
<b>B9 - Etat du personnel</b>	120
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	124
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	125
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	126
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
<b>A - Arrêté et signatures</b>	128

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	4 431 633,66	4 479 604,56	-116 827,51	A1 -68 856,61
<b>Investissement</b>	262 824,77	689 534,34	(3) 67 470,96	A2 494 180,53
<b>Fonctionnement</b>	4 168 808,89	3 790 070,22	(4) -184 298,47	A3 -563 037,14

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-68 856,61
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	494 180,53
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	-563 037,14

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 182 840,19	1 688 659,66
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	494 180,53
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 270 188,39	6 833 225,53
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		563 037,14	0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>9 016 065,72</b>	<b>9 016 065,72</b>
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	208 465,60	0,00	418 745,60	418 745,60	418 745,60
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	94 436,36	0,00	109 500,00	109 500,00	109 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	722 334,02	0,00	1 409 937,52	1 409 937,52	1 409 937,52
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	121 409,98	0,00	74 556,52	74 556,52	74 556,52
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 146 645,96</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	37 620,34	0,00	106 661,00	106 661,00	106 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00	0,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>61 620,34</b>	<b>0,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 208 266,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	34 604,86		39 339,55	39 339,55	39 339,55
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>34 604,86</b>		<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 242 871,16</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 840,19</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	953 003,16	0,00	1 480 347,52	1 480 347,52	1 480 347,52
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>953 003,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 081,95	0,00	58 316,39	58 316,39	58 316,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>67 081,95</b>	<b>0,00</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 020 085,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	24 000,00		24 100,00	24 100,00	24 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	131 315,09		125 895,75	125 895,75	125 895,75
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>155 315,09</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 175 400,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 688 659,66</b>	<b>1 688 659,66</b>	<b>1 688 659,66</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>494 180,53</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 840,19</b>
---	---------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>110 656,20</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 139 863,02	0,00	2 780 411,55	2 780 411,55	2 780 411,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 009 256,37	0,00	3 192 393,00	3 192 393,00	3 192 393,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	90 479,37	0,00	128 085,69	128 085,69	128 085,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 239 598,76</b>	<b>0,00</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>
66	Charges financières	24 500,00	0,00	8 300,00	8 300,00	8 300,00
67	Charges spécifiques (3)	18 124,40	0,00	11 002,40	11 002,40	11 002,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 282 223,16</b>	<b>0,00</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	24 000,00		24 100,00	24 100,00	24 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	131 315,09		125 895,75	125 895,75	125 895,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>155 315,09</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 437 538,25</b>	<b>0,00</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>563 037,14</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 833 225,53</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	26 180,00	0,00	16 150,00	16 150,00	16 150,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	224 650,00	224 650,00	224 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 930 515,86	0,00	6 501 239,98	6 501 239,98	6 501 239,98
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 146,00	0,00	51 846,00	51 846,00	51 846,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	34 604,86	0,00	39 339,55	39 339,55	39 339,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>34 604,86</b>	<b>0,00</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

<b>TOTAL</b>	<b>6 621 836,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 833 225,53</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>110 656,20</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	106 661,00	39 339,55	146 000,55
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 100,00	0,00	24 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 012 739,64		2 012 739,64
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 143 500,64</b>	<b>39 339,55</b>	<b>2 182 840,19</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 840,19</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 780 411,55		2 780 411,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 192 393,00		3 192 393,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	128 085,69	0,00	128 085,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 300,00	0,00	8 300,00
67	Charges spécifiques (9)	11 002,40	0,00	11 002,40
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	125 895,75	125 895,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		24 100,00	24 100,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>6 120 192,64</b>	<b>149 995,75</b>	<b>6 270 188,39</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>563 037,14</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 833 225,53</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	58 316,39	0,00	58 316,39
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 480 347,52	0,00	1 480 347,52
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		125 895,75	125 895,75
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		24 100,00	24 100,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 538 663,91</b>	<b>149 995,75</b>	<b>1 688 659,66</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>494 180,53</b>
--	-------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 182 840,19</b>
---	---------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	16 150,00		16 150,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	224 650,00		224 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	6 501 239,98		6 501 239,98
75	Autres produits de gestion courante (8)	51 846,00	0,00	51 846,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	39 339,55	39 339,55
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>6 793 885,98</b>	<b>39 339,55</b>	<b>6 833 225,53</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00
			=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 833 225,53</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 242 871,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 146 645,96	0,00	0,00	2 012 739,64	2 012 739,64	0,00	2 012 739,64	2 012 739,64
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 146 645,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 620,34	0,00		106 661,00	106 661,00		106 661,00	106 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		24 100,00	24 100,00		24 100,00	24 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>61 620,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 208 266,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	34 604,86			39 339,55	39 339,55		39 339,55	39 339,55
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>34 604,86</b>			<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>		<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 182 840,19</b>
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 175 400,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 688 659,66</b>	<b>1 688 659,66</b>	<b>1 688 659,66</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	953 003,16	0,00	1 480 347,52	1 480 347,52	1 480 347,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>953 003,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 081,95	0,00	58 316,39	58 316,39	58 316,39
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>67 081,95</b>	<b>0,00</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 020 085,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		24 100,00	24 100,00	24 100,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	131 315,09		125 895,75	125 895,75	125 895,75
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>155 315,09</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>494 180,53</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>2 182 840,19</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 242 871,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>0,00</b>	<b>2 182 840,19</b>	<b>2 182 840,19</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 146 645,96	0,00	0,00	2 012 739,64	2 012 739,64	0,00	2 012 739,64	2 012 739,64
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 146 645,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 620,34	0,00		106 661,00	106 661,00		106 661,00	106 661,00
1312	Subv. transf. Régions	31 409,59	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		106 661,00	106 661,00		106 661,00	106 661,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 210,75	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		24 100,00	24 100,00		24 100,00	24 100,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	0,00		24 100,00	24 100,00		24 100,00	24 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>61 620,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 761,00</b>	<b>130 761,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 208 266,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 143 500,64</b>	<b>2 143 500,64</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	34 604,86			39 339,55	39 339,55		39 339,55	39 339,55
	Reprise sur autofinancement antérieur	34 604,86			39 339,55	39 339,55		39 339,55	39 339,55
13912	Subv. transf. Régions	34 604,86			39 339,55	39 339,55		39 339,55	39 339,55
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>34 604,86</b>			<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>		<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202327	PLAN PAYSAGE - MOBILIER CONSTRUCTIBLE CLUB VOSGIEN		0,00	0,00	34 980,00	34 980,00	0,00	34 980,00
2023311	INVPLAN PAYSAGE HEBERGEMENTS BIVOUACS		0,00	0,00	66 600,00	66 600,00	0,00	66 600,00
2023313	INVJARDINER BIODIVERSITE AMENAGEMENTS		0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00
2023314	INVSALLE WESTPHAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023315	INVTRAME VERTE ET BLEUE PLANTATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202332	RESIDENCES ARCHIT ET PAYSAGERES INTERPARCS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202410	PROG CITOYEN BIODIVERSITE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202421	FEDER FORET PLACETTES		0,00	0,00	29 840,40	29 840,40	0,00	29 840,40
202434	RESIDENCES ARCHITECTURE 2024		0,00	0,00	40 500,00	40 500,00	0,00	40 500,00
202435	INVESTISSEMENTS 2024		0,00	0,00	26 351,60	26 351,60	0,00	26 351,60
202438	TOURISME SANS BARRIERE		0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00
202439	ECO-COMPTEURS		0,00	0,00	37 120,80	37 120,80	0,00	37 120,80
20246	RNBITCHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20249	CREATION MARES TV QU EST CE QUI SE TRAME		0,00	0,00	282 496,50	282 496,50	0,00	282 496,50
202521	RESIDENCES ARCHITECTURE ET PAYSAGE 2025		0,00	0,00	54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00
2025221	PIEGES PHOTOGRAPHIQUES		0,00	0,00	43 000,00	43 000,00	0,00	43 000,00
2025222	INVESTISSEMENT 2025 MATERIEL INFORMATIQUE		0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00
2025223	AMENAGEMENT TERRINS PLANS PRESERVATION FA8		0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2025224	AMENAGEMENT SALLE PARVA PETRA		0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00
202523	TRAVAUX MAISON HOMME ET NATURE STURZELBRONN		0,00	0,00	501 029,62	501 029,62	0,00	501 029,62
202525	REVISION CHARTE		0,00	0,00	199 800,00	199 800,00	0,00	199 800,00
2522	ACTUALISATION SITE INTERNET ECO RENOVER		0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00
34221	ETUDES IMPLANTATIONS ET MOE ABRIS RIS GR53		0,00	0,00	77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00
34222	ETUDES IMPLANTATION MOE FENETRES PAYSAGE		0,00	0,00	132 648,20	132 648,20	0,00	132 648,20
34223	ETUDE AMEN OBERSVATOIRE ET SCENO STURZELBRONN		0,00	0,00	94 316,00	94 316,00	0,00	94 316,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
547	DIVERS		0,00	0,00	154 556,52	154 556,52	0,00	154 556,52
599	REAMENAGEMENT CHATEAU		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>2 012 739,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 012 739,64</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107**  
**LIBELLE : AMI TVB TORNADE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132  
LIBELLE : INFRASTRUCTURES VALORISATION PAYSAGE  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202327**  
**LIBELLE : PLAN PAYSAGE - MOBILIER CONSTRUCTIBLE CLUB VOSGIEN**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	34 980,00	b	34 980,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	34 980,00		34 980,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	34 980,00		34 980,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	39 988,00	d	39 988,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	39 988,00		39 988,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	19 000,00		19 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	20 988,00		20 988,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>5 008,00</b>
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023311**  
**LIBELLE : INVPLAN PAYSAGE HEBERGEMENTS BIVOUACS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	66 600,00	b
			0,00		66 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	66 600,00	66 600,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	66 600,00	66 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	39 960,00	d
			0,00		39 960,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	39 960,00	39 960,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	39 960,00	39 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-26 640,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023312**  
**LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE 2023**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023313**  
**LIBELLE : INVJARDINER BIODIVESITE AMENAGEMENTS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	24 000,00	b
			0,00		24 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	24 000,00	d
			0,00		24 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023314**  
**LIBELLE : INVSALLE WESTPHAL**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2023315**  
**LIBELLE : INVTRAME VERTE ET BLEUE PLANTATIONS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202332  
LIBELLE : RESIDENCES ARCHIT ET PAYSAGERES INTERPARCS  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20234  
LIBELLE : CREATION PRISE EAU STEINBACH CHEVAL BLANC  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202410**  
**LIBELLE : PROG CITOYEN BIODIVERSITE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202421**  
**LIBELLE : FEDER FORET PLACETTES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	29 840,40	b	29 840,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	29 840,40		29 840,40
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	29 840,40		29 840,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	35 499,20	d	35 499,20
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	35 499,20		35 499,20
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	15 264,66		15 264,66
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	20 234,54		20 234,54
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>5 658,80</b>
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202434**  
**LIBELLE : RESIDENCES ARCHITECTURE 2024**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	40 500,00	b	40 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	40 500,00		40 500,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	40 500,00		40 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	54 000,00	d	54 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	54 000,00		54 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	54 000,00		54 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>13 500,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202435**  
**LIBELLE : INVESTISSEMENTS 2024**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>	<b>26 351,60</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 351,60</b>		<b>26 351,60</b>
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	24 000,00		24 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00		0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 351,60		2 351,60
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>44 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 000,00</b>		<b>44 000,00</b>
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	20 120,00		20 120,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	3 880,00		3 880,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>17 648,40</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202438**  
**LIBELLE : TOURISME SANS BARRIERE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b	55 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	12 000,00		12 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	12 000,00		12 000,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	43 000,00		43 000,00
2148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00	43 000,00		43 000,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	42 500,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	42 500,00		42 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	12 500,00		12 500,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-12 500,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202439**  
**LIBELLE : ECO-COMPTEURS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b	37 120,80
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	2 649,60		2 649,60
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	2 649,60		2 649,60
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	34 471,20		34 471,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	34 471,20		34 471,20
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	30 934,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	30 934,00		30 934,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	22 827,20		22 827,20
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	8 106,80		8 106,80
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-6 186,80</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20246**  
**LIBELLE : RNBITCHE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20249  
LIBELLE : CREATION MARES TV QU EST CE QUI SE TRAME  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	282 496,50	b
			0,00		282 496,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	282 496,50	282 496,50
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	80 136,00	80 136,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	26 700,00	26 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	175 660,50	175 660,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	90 738,00	d
			0,00		90 738,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	90 738,00	90 738,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	90 738,00	90 738,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-191 758,50</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202521  
LIBELLE : RESIDENCES ARCHITECTURE ET PAYSAGE 2025  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
			54 000,00		54 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			54 000,00		54 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025221**  
**LIBELLE : PIEGES PHOTOGRAPHIQUES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	43 000,00	b
			0,00		43 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	43 000,00	d
			0,00		43 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	43 000,00	43 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025222**  
**LIBELLE : INVESTISSEMENT 2025 MATERIEL INFORMATIQUE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b	36 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	3 000,00		3 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	3 000,00		3 000,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	33 000,00		33 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	31 000,00		31 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	2 000,00		2 000,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	30 000,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-6 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025223**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT TERRINS PLANS PRESERVATION FA8**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	15 000,00	b
			0,00		15 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2041481	Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	15 000,00	d
			0,00		15 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2025224**  
**LIBELLE : AMENGAGEMENT SALLE PARVA PETRA**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b	66 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	36 000,00		36 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	36 000,00		36 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	55 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	55 000,00		55 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	55 000,00		55 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-11 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202523  
LIBELLE : TRAVAUX MAISON HOMME ET NATURE STURZELBRONN  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
			501 029,62		501 029,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	501 029,62	501 029,62
2145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	0,00	182 529,62	182 529,62
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	308 000,00	308 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
			501 029,62		501 029,62
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	501 029,62	501 029,62
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	131 123,58	131 123,58
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	354 626,04	354 626,04
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	15 280,00	15 280,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202525**  
**LIBELLE : REVISION CHARTE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	199 800,00	b
			0,00	199 800,00	199 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	199 800,00	199 800,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	199 800,00	199 800,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	50 000,00	d
			0,00	50 000,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-149 800,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 234**  
**LIBELLE : CREATION PRISE EAU STEINBACH**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	25 920,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	25 920,00	25 920,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	25 920,00	25 920,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>25 920,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2522  
LIBELLE : ACTUALISATION SITE INTERNET ECO RENOVER  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	42 000,00	b
			0,00		42 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	36 258,60	d
			0,00		36 258,60
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	36 258,60	36 258,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	9 258,60	9 258,60
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 741,40</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34221  
LIBELLE : ETUDES IMPLANTATIONS ET MOE ABRIS RIS GR53  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	77 500,00	b
			0,00		77 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	77 500,00	d
			0,00		77 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	34 500,00	34 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34222**  
**LIBELLE : ETUDES IMPLANTATION MOE FENETRES PAYSAGE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	132 648,20	b
			0,00		132 648,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	132 648,20	132 648,20
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	132 648,20	132 648,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	103 260,10	d
			0,00		103 260,10
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	103 260,10	103 260,10
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	18 936,00	18 936,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	66 324,10	66 324,10
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-29 388,10</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34223**  
**LIBELLE : ETUDE AMEN OBERSVATOIRE ET SCENO STURZELBRONN**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
				94 316,00	94 316,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00		0,00	94 316,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	94 316,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00		0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00		0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
				87 760,00	87 760,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00		0,00	87 760,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00		0,00	65 260,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		0,00	22 500,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00		0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00		0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00		0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00		0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00		0,00	0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00		0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-6 556,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 547**  
**LIBELLE : DIVERS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	154 556,52	b	154 556,52
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	80 000,00		80 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	30 000,00		30 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00		10 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	0,00	0,00	44 556,52		44 556,52
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	44 556,52		44 556,52

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-154 556,52</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 599**  
**LIBELLE : REAMENAGEMENT CHATEAU**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 175 400,20	0,00	1 688 659,66	1 688 659,66	1 688 659,66
		I		II		III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	953 003,16	0,00	1 480 347,52	1 480 347,52	1 480 347,52
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	34 800,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
1312	Subv. transf. Régions	178 598,96	0,00	190 027,86	190 027,86	190 027,86
13172	Subv. transf. FEDER	64 506,80	0,00	169 125,44	169 125,44	169 125,44
1318	Autres subventions d'équipement transf.	55 807,16	0,00	90 738,00	90 738,00	90 738,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	208 600,00	0,00	73 260,00	73 260,00	73 260,00
1322	Subv. non transf. Régions	301 156,16	0,00	468 163,58	468 163,58	468 163,58
13258	Subv. non transf. Autres groupements	39 258,60	0,00	9 258,60	9 258,60	9 258,60
13272	Subv. non transf. FEDER	38 000,00	0,00	398 494,04	398 494,04	398 494,04
13278	Autres fonds européens	33 880,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	-1 604,52	0,00	15 280,00	15 280,00	15 280,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>953 003,16</b>	<b>0,00</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>	<b>1 480 347,52</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	67 081,95	0,00	58 316,39	58 316,39	58 316,39
10222	FCTVA	67 081,95	0,00	58 316,39	58 316,39	58 316,39
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>67 081,95</b>	<b>0,00</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 020 085,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>	<b>1 538 663,91</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		24 100,00	24 100,00	24 100,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	131 315,09		125 895,75	125 895,75	125 895,75
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	2 825,40		5 030,40	5 030,40	5 030,40
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	8 373,68		11 165,45	11 165,45	11 165,45
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 538,96		6 943,14	6 943,14	6 943,14
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 363,71		8 601,00	8 601,00	8 601,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 698,00		2 349,00	2 349,00	2 349,00
281828	Autres matériels de transport	14 748,79		9 815,51	9 815,51	9 815,51
281838	Autre matériel informatique	47 184,92		50 975,25	50 975,25	50 975,25
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	18 361,99		18 361,99	18 361,99	18 361,99
28185	Matériel de téléphonie	6 554,75		309,19	309,19	309,19
28188	Autres immo. corporelles	11 664,89		12 344,82	12 344,82	12 344,82
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>155 315,09</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 437 538,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>0,00</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>
011	Charges à caractère général (3)	3 139 863,02	0,00	0,00	2 780 411,55	2 780 411,55	0,00	2 780 411,55	2 780 411,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 009 256,37	0,00		3 192 393,00	3 192 393,00		3 192 393,00	3 192 393,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	90 479,37	0,00	0,00	128 085,69	128 085,69	0,00	128 085,69	128 085,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 239 598,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>0,00</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>
66	Charges financières	24 500,00	0,00		8 300,00	8 300,00		8 300,00	8 300,00
67	Charges spécifiques (3)	18 124,40	0,00		11 002,40	11 002,40		11 002,40	11 002,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>42 624,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 302,40</b>	<b>19 302,40</b>		<b>19 302,40</b>	<b>19 302,40</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 282 223,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>0,00</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			24 100,00	24 100,00		24 100,00	24 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	131 315,09			125 895,75	125 895,75		125 895,75	125 895,75
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>155 315,09</b>			<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>563 037,14</b>
--	-------------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>6 833 225,53</b>
--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 621 836,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>
013	Atténuations de charges (2)	26 180,00	0,00	16 150,00	16 150,00	16 150,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	224 650,00	224 650,00	224 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	5 930 515,86	0,00	6 501 239,98	6 501 239,98	6 501 239,98
75	Autres produits de gestion courante (2)	44 146,00	0,00	51 846,00	51 846,00	51 846,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	34 604,86	0,00	39 339,55	39 339,55	39 339,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>34 604,86</b>	<b>0,00</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>6 833 225,53</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 437 538,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>0,00</b>	<b>6 270 188,39</b>	<b>6 270 188,39</b>
011	Charges à caractère général (4)	3 139 863,02	0,00	0,00	2 780 411,55	2 780 411,55	0,00	2 780 411,55	2 780 411,55
60611	Eau et assainissement	1 400,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	33 500,00	0,00		33 100,00	33 100,00	0,00	33 100,00	33 100,00
60621	Combustibles	27 970,00	0,00		25 470,00	25 470,00	0,00	25 470,00	25 470,00
60622	Carburants	14 640,00	0,00		16 140,00	16 140,00	0,00	16 140,00	16 140,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	90 092,34	0,00		39 308,41	39 308,41	0,00	39 308,41	39 308,41
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		1 536,30	1 536,30	0,00	1 536,30	1 536,30
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	21 876,05	0,00		20 436,08	20 436,08	0,00	20 436,08	20 436,08
611	Contrats de prestations de services	1 200 884,28	0,00		1 165 354,44	1 165 354,44	0,00	1 165 354,44	1 165 354,44
6132	Locations immobilières	4 200,00	0,00		3 290,00	3 290,00	0,00	3 290,00	3 290,00
61351	Matériel roulant	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	38 800,00	0,00		41 300,00	41 300,00	0,00	41 300,00	41 300,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 940,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61551	Entretien matériel roulant	16 139,56	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 800,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	52 762,00	0,00		43 320,00	43 320,00	0,00	43 320,00	43 320,00
6161	Multirisques	17 700,00	0,00		19 700,00	19 700,00	0,00	19 700,00	19 700,00
617	Etudes et recherches	413 153,60	0,00		260 899,18	260 899,18	0,00	260 899,18	260 899,18
6182	Documentation générale et technique	49 443,73	0,00		33 045,25	33 045,25	0,00	33 045,25	33 045,25
6184	Versements à des organismes de formation	17 780,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	149 770,00	0,00		106 219,00	106 219,00	0,00	106 219,00	106 219,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 720,00	0,00		942,00	942,00	0,00	942,00	942,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6228	Divers	197 623,90	0,00		218 295,42	218 295,42	0,00	218 295,42	218 295,42
6231	Annonces et insertions	23 025,00	0,00		32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
6234	Réceptions	76 199,58	0,00		59 989,85	59 989,85	0,00	59 989,85	59 989,85
6236	Catalogues et imprimés	276 495,00	0,00		253 864,00	253 864,00	0,00	253 864,00	253 864,00
6238	Divers	17 170,00	0,00		19 500,00	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 670,00	0,00		15 500,00	15 500,00	0,00	15 500,00	15 500,00
6247	Transports collectifs	365,00	0,00		3 335,00	3 335,00	0,00	3 335,00	3 335,00
6251	Voyages, déplacements et missions	115 226,19	0,00		89 530,00	89 530,00	0,00	89 530,00	89 530,00
6261	Frais d'affranchissement	9 870,00	0,00		8 620,00	8 620,00	0,00	8 620,00	8 620,00
6262	Frais de télécommunications	17 600,00	0,00		15 540,00	15 540,00	0,00	15 540,00	15 540,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 600,00	0,00		25 100,00	25 100,00	0,00	25 100,00	25 100,00
6284	Redevances pour services rendus	600,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6288	Autres services extérieurs	191 546,79	0,00		126 376,62	126 376,62	0,00	126 376,62	126 376,62
63512	Taxes foncières	1 900,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 400,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
63718	Autres	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	3 009 256,37	0,00		3 192 393,00	3 192 393,00		3 192 393,00	3 192 393,00
6218	Autre personnel extérieur	66 900,00	0,00		42 450,00	42 450,00		42 450,00	42 450,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 960,00	0,00		11 640,00	11 640,00		11 640,00	11 640,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	39 326,00	0,00		41 786,00	41 786,00		41 786,00	41 786,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 667,00	0,00		8 120,00	8 120,00		8 120,00	8 120,00
64111	Rémunération principale titulaires	871 300,00	0,00		947 100,00	947 100,00		947 100,00	947 100,00
64112	SFT, indemnité de résidence	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	7 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 069 687,00	0,00		1 117 120,00	1 117 120,00		1 117 120,00	1 117 120,00
64162	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	422 100,00	0,00		455 900,00	455 900,00		455 900,00	455 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	277 054,00	0,00		333 680,00	333 680,00		333 680,00	333 680,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	54 868,00	0,00		57 070,00	57 070,00		57 070,00	57 070,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	49 208,00	0,00		57 340,00	57 340,00		57 340,00	57 340,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 540,00	0,00		5 130,00	5 130,00		5 130,00	5 130,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 400,37	0,00		9 205,00	9 205,00		9 205,00	9 205,00
6488	Autres	91 666,00	0,00		98 852,00	98 852,00		98 852,00	98 852,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	90 479,37	0,00	0,00	128 085,69	128 085,69	0,00	128 085,69	128 085,69
65311	Indemnités de fonction	59 200,00	0,00		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 800,00	0,00		6 100,00	6 100,00	0,00	6 100,00	6 100,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 089,37	0,00		6 477,69	6 477,69	0,00	6 477,69	6 477,69
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	16 370,00	0,00		22 008,00	22 008,00	0,00	22 008,00	22 008,00
65888	Autres	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>6 239 598,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>0,00</b>	<b>6 100 890,24</b>	<b>6 100 890,24</b>
66	Charges financières	24 500,00	0,00		8 300,00	8 300,00		8 300,00	8 300,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6618	Intérêts des autres dettes	16 000,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
67	Charges spécifiques (4)	18 124,40	0,00		11 002,40	11 002,40		11 002,40	11 002,40
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 124,40	0,00		11 002,40	11 002,40		11 002,40	11 002,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>42 624,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 302,40</b>	<b>19 302,40</b>		<b>19 302,40</b>	<b>19 302,40</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 282 223,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>0,00</b>	<b>6 120 192,64</b>	<b>6 120 192,64</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			24 100,00	24 100,00		24 100,00	24 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	131 315,09			125 895,75	125 895,75		125 895,75	125 895,75
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	131 315,09			125 895,75	125 895,75		125 895,75	125 895,75
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>155 315,09</b>			<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 621 836,72</b>	<b>0,00</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>	<b>6 833 225,53</b>
013	Atténuations de charges (3)	26 180,00	0,00	16 150,00	16 150,00	16 150,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	16 180,00	0,00	16 150,00	16 150,00	16 150,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	224 650,00	224 650,00	224 650,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	586 390,00	0,00	224 650,00	224 650,00	224 650,00
708722	Remb. frais par régie avec ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 930 515,86	0,00	6 501 239,98	6 501 239,98	6 501 239,98
744	FCTVA	262,63	0,00	9 901,04	9 901,04	9 901,04
74712	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	825 917,23	0,00	1 262 311,79	1 262 311,79	1 262 311,79
7472	Participation régions	1 501 350,54	0,00	1 537 339,23	1 537 339,23	1 537 339,23
7473	Participation départements	472 137,00	0,00	456 997,00	456 997,00	456 997,00
74748	Participation autres communes	423 830,00	0,00	531 127,14	531 127,14	531 127,14
74758	Participation autres groupements	225 299,00	0,00	197 532,00	197 532,00	197 532,00
74772	Participation FEDER	1 498 184,95	0,00	1 640 921,63	1 640 921,63	1 640 921,63
74778	Autres fonds européens	258 703,72	0,00	249 969,88	249 969,88	249 969,88
747888	Autres	707 850,79	0,00	608 940,27	608 940,27	608 940,27
74888	Autres	5 400,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 146,00	0,00	51 846,00	51 846,00	51 846,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
75888	Autres	30 646,00	0,00	37 346,00	37 346,00	37 346,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 587 231,86</b>	<b>0,00</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>	<b>6 793 885,98</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	34 604,86		39 339,55	39 339,55	39 339,55
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	34 604,86		39 339,55	39 339,55	39 339,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>34 604,86</b>		<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>538 456,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	232 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	192 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	74 556,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>35 129,50</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 129,50	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	208 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>496 228,20</b>	<b>55 000,00</b>	<b>1 053 815,92</b>	<b>0,00</b>		<b>2 143 500,64</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	106 661,00	0,00		106 661,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		24 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 980,00	12 000,00	96 965,60	0,00		418 745,60
204	Subventions d'équipement versées	94 500,00	0,00	0,00	0,00		109 500,00
21	Immobilisations corporelles	324 748,20	43 000,00	850 189,32	0,00		1 409 937,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		74 556,52
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>452 966,70</b>	<b>42 500,00</b>	<b>783 067,71</b>	<b>0,00</b>		<b>1 538 663,91</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 186,89	0,00		58 316,39
13	Subventions d'investissement	452 966,70	42 500,00	776 880,82	0,00		1 480 347,52
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	35 129,50
102	Dotations et fonds d'investissement	35 129,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>538 456,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	24 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	229 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	192 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	74 556,52	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	103 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 456,52</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 100,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 556,52
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>496 228,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	34 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	94 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	210 148,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	110 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>452 966,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	220 720,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	232 246,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>496 228,20</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 980,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 148,20
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 600,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>452 966,70</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 720,10
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 246,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>42 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211	7212	7213	7221	7222
					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoyement
<b>DEPENSES</b>		<b>1 053 815,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	106 661,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	94 316,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 649,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	106 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	182 529,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	252 823,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>783 067,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	6 186,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	162 171,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	614 709,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 053 815,92	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 661,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 316,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649,60	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 836,00	
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 529,62	
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	308 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 823,70	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 067,71	
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 186,89	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 171,20	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 709,62	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 833 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>866 090,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	379 869,21	0,00	0,00	0,00	89 880,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 366 350,00	0,00	0,00	0,00	775 090,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	78 757,69	0,00	0,00	0,00	1 120,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 768 141,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>593 201,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	16 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 650,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 718 991,04	0,00	0,00	0,00	380 281,94	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	2 270,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>782 847,05</b>	<b>67 100,00</b>	<b>2 570 878,69</b>	<b>0,00</b>		<b>6 120 192,64</b>
011	Charges à caractère général	0,00	541 607,05	53 100,00	1 715 955,29	0,00		2 780 411,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	239 800,00	14 000,00	797 153,00	0,00		3 192 393,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 440,00	0,00	46 768,00	0,00		128 085,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		8 300,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	11 002,40	0,00		11 002,40
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 203 028,53</b>	<b>96 182,00</b>	<b>3 133 332,47</b>	<b>0,00</b>		<b>6 793 885,98</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 150,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00		224 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 200 468,53	82 182,00	3 119 316,47	0,00		6 501 239,98
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 560,00	0,00	14 016,00	0,00		51 846,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>1 833 276,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	86 116,96	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 204,25	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	25 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	19 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	25 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	901 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	391 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	38 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	58 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	20 157,69	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 768 141,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 901,04	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 702 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 833 276,90</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 116,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 204,25
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 950,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 320,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 980,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 350,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 100,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 157,69
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 768 141,04</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 150,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 901,04
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 890,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>348 220,00</b>	<b>156 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>361 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 950,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 300,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 200,00	26 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 440,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	200,00	0,00	0,00	5 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 770,00	2 600,00	0,00	0,00	6 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	206 000,00	80 500,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	87 200,00	33 000,00	0,00	0,00	102 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	360,00	0,00	0,00	890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	9 800,00	2 220,00	0,00	0,00	8 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	280,00	0,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>46 580,00</b>	<b>92 894,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>453 727,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	210 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	46 580,00	92 294,80	0,00	0,00	241 407,14	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	600,00	0,00	0,00	1 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
Soutien aux sportifs										
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>866 090,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 950,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 350,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 380,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	506 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 600,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 460,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>593 201,94</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 650,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 281,94
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>782 847,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	299 635,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	4 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	47 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	51 742,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	104 118,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 335,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	157 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	63 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	6 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 203 028,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	1 200 468,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>e</sup> cpt prop. - Subvent <sup>e</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782 847,05</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 880,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 635,92
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 320,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 742,17
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 118,96
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 610,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 370,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 760,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 320,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 440,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 203 028,53</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 468,53
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>67 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	9 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>96 182,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	82 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 100,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 182,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 182,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>2 570 878,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	50 593,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	820 470,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	37 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	27 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	233 299,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	44 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	17 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	151 895,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	165 184,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	45 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	119 161,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	19 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	490 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	233 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	2 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	33 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	46 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	11 002,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>3 133 332,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	3 119 316,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	14 016,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 570 878,69</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 593,83	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 470,52	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 100,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 900,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 299,18	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 660,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 650,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 895,25	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 184,89	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 390,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 161,62	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 076,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 320,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 630,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 805,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 672,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 768,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 002,40	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 133 332,47</b>	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 119 316,47	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 016,00	



(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9624513203	19/10/2024	700 000,00	300 000,00	0,00	0,00	400 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>700 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 000,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
96290823397	CREDIT AGRICOLE	24/03/2020	02/04/2020	30/06/2020	500 000,00	F		0,830	0,830		T	C	N	-
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>500 000,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		388 657,80					24 007,09	3 151,16	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		388 657,80					24 007,09	3 151,16	0,00	0,00
96290823397	N	0,00	-	388 657,80	15,00	F	0,000		24 007,09	3 151,16	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>388 657,80</b>					<b>24 007,09</b>	<b>3 151,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		24/02/2024
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	Frais d'études (non suivies de travaux)	5	24/02/2024
L	Frais de recherche et de développement	5	24/02/2024
L	Biens mobiliers, matériel et études (pour les organismes publics divers)	5	24/02/2024
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé, biens immobiliers, matériel et études	5	24/02/2024
L	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé, bâtiments et installations	5	24/02/2024
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droit et valeurs similaires	3	24/02/2024
L	Autres immobilisations incorporelles	5	24/02/2024
L	Plantations d'arbres et arbustes	15	24/02/2024
L	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments publics	15	24/02/2024
L	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments privés	15	24/02/2024
L	Autres installations, matériel et outillage technique	5	24/02/2024
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	24/02/2024
L	Autres matériels de transport	7	24/02/2024
L	Autre matériel informatique	5	24/02/2024
L	Autres matériels de bureau et mobilier	10	24/02/2024
L	Matériel de téléphonie	3	24/02/2024
L	Autres immobilisation corporelles	3	24/02/2024
L	Constructions	30	24/02/2024



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>69 485,69</b>
657348	SUBVENTION COMPENSATION NON UTILISATION 5 ILOTS LIFE BIODIVEST	SUBVENTION COMPENSATION NON UTILISATION 5 ILOTS LIFE BIODIVEST	DIVERSES COMMUNES	Commune	41 000,00
65738	PARTICIPATION POSTE LEADER 2023-2027	PARTICIPATION POSTE LEADER 2023-2027	PETR SAVERNE	Etablissement de droit public	6 477,69
65748	SUBVENTIONS ENVELOPPE PRESIDENTE 2025	SUBVENTIONS ENVELOPPE PRESIDENTE 2025	DIVERS	Association	1 200,00
65748	SUBVENTION CNAS 2025	SUBVENTION CNAS 2025	GROUPEMENT ACTION SOCIALE BAS-RHIN	Association	20 808,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>	<b>7,00</b>	<b>6,00</b>	<b>13,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE	A	8,00	0,00	8,00	3,00	5,00	8,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>27,50</b>	<b>0,80</b>	<b>28,30</b>	<b>8,00</b>	<b>12,00</b>	<b>20,00</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	21,50	0,80	22,30	5,00	12,00	17,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,50	3,50	0,50	3,00	3,50
ATTACHE DE CONSERVATION	A	3,00	0,50	3,50	0,50	3,00	3,50
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>48,50</b>	<b>1,30</b>	<b>49,80</b>	<b>15,50</b>	<b>21,00</b>	<b>36,50</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	419	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	732	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	821	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
ATTACHE	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE DE CONSERVATION	A	CULT	499	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE DE CONSERVATION	A	CULT	611	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-10	CDI Contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	378	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR	B	ANIM	397	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	494 180,53	494 180,53
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	494 180,53	494 180,53

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	494 180,53	494 180,53
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	494 180,53	494 180,53

### COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	63 439,55	63 439,55
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	208 312,14	208 312,14
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	144 872,59	144 872,59

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>63 439,55</b>	<b>I</b> <b>63 439,55</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>24 100,00</b>	<b>24 100,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 100,00	24 100,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>39 339,55</b>	<b>39 339,55</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	39 339,55	39 339,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>208 312,14</b>	<b>III</b> <b>208 312,14</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>58 316,39</b>	<b>58 316,39</b>
10222	FCTVA	58 316,39	58 316,39
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>149 995,75</b>	<b>149 995,75</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	5 030,40	5 030,40
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	11 165,45	11 165,45
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	6 943,14	6 943,14
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	8 601,00	8 601,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	2 349,00	2 349,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	9 815,51	9 815,51
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	50 975,25	50 975,25
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	18 361,99	18 361,99
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	309,19	309,19
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	12 344,82	12 344,82
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	24 100,00	24 100,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYCOPARC / BUDGET PRIMITIF 2025

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :

Pour 45  
Contre -  
Abstentions -

Date de convocation : 24 mars 2025

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente





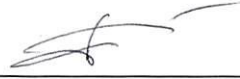
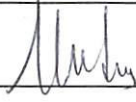


A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente


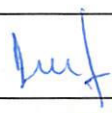


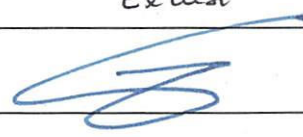
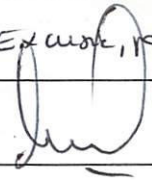

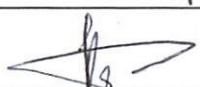
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire


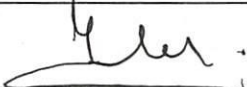
A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Les membres du Comité Syndical,

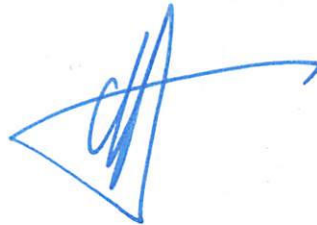
BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excuse, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	Excuse, pouvoir
DOH Véronique	Excuse, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	Excuse
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excuse, pouvoir
HELMER Jacques	
HILT Patrick	
HOFFSESS Marc	

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

HUBER Bernard	Exusi
HUBERT Jean-Claude	Exusi
KERN Viviane	Exusi, pouvoir
KLEIN Eliane	Exusi
KLIPFEL Christian	Exusi
KOCHERT Stéphanie	Exusi
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	Exusi
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	Exusi
MARMILLOT Dominique	Exusi
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Exusi
MUCKENSTURM Nicole	Exusi, pouvoir
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Exusi
SANDER <input type="checkbox"/> réception en préfecture 067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025	Exusi, pouvoir
SCHMITT André	

STAATH Freddy	Excuse, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	Excuse
WALTER Hubert	Excuse, pouvoir
WEBER Michaël	Excuse, pouvoir
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excuse, pouvoir
WINDSTEIN Claude	Excuse, pouvoir
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **14/04/2025** et de la publication le **14/04/2025**



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



## **Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025**

L'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique doit être jointe au budget primitif afin de permettre d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à une obligation pour le Syndicat de Coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet du Parc.

Le budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2024 (budget principal et budgets annexes).

## LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du Parc intègre :

> Les dépenses et recettes dites « **statutaires** » c'est-à-dire nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la part de l'équipe du Parc occupant des missions considérées comme permanentes et intangibles pour la réalisation des objectifs de la charte du Parc. Le budget dit statutaire comprend également l'ensemble des charges liées à l'entretien courant du patrimoine matériel et immatériel détenu, occupé ou utilisé par le Parc (château, véhicule ...) ainsi que les charges liées au remboursement des intérêts et du capital de la dette.

> Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte. Les éléments constitutifs du programme d'actions ont été présentés dans le cadre du point précédent.

> Les résultats reportés qui ont été constatés au compte administratif 2024.

Il est à rappeler que, depuis 2024 et la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le budget primitif intègre une présentation par fonction qui permet d'identifier la destination des dépenses et recettes budgétées.

### 1) les dépenses et recettes dites « **statutaires** »

Ce budget statutaire sert de calcul aux participations statutaires versées chaque année par les membres du Syndicat Mixte de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), énumérés à l'article 1 des statuts. Le montant du budget statutaire 2025 ainsi que des contributions statutaires qui en découlent a été déterminé par le Comité Syndical lors de sa séance du 22 février dernier.

Le budget statutaire s'élève, en section de fonctionnement à 1.654.480 €, et à 24.100€ en section d'investissement. Il permet de financer 20,7 ETP.

Pour mémoire, le budget statutaire a évolué de la manière suivante :

	2024	2025	Evolution 2024-2025
011 - Charges à caractère général	272 730 €	265 900 €	-2,50%
012 - Charges de personnel	1 234 430 €	1 295 580 €	4,95%
65 - Charges de gestion courante	74 800 €	64 400 €	-13,90%
66 - Charges financières	8 500 €	4 500 €	-47,06%
023 - Virement à la section d'investissement	24 000 €	24 100 €	0,42%
<b>TOTAL</b>	<b>1 614 460,00</b>	<b>1 654 480 €</b>	<b>2,48%</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

2) les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte.

Les crédits liés au programme d'actions concernent :

> 1/ **Les opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2024**

En **fonctionnement**, les opérations engagées et non soldées financièrement présentent un solde bénéficiaire de 1.104.049,99 € correspondant à 2.521.896,95 € de dépenses reportées non réalisées et 3.625.946,94 € de recettes à encaisser.

Les principaux projets non soldés au 31/12/2024 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

- Plan de paysage : 218.517,87 €
- Natura 2000 : 371.177,52 €
- Plan Régional d'Actions du Lynx : 198.377,31 €
- Programme Jardiner pour la biodiversité : 80.302 €
- LIFE Biodiv'Est : 87.382,07 €
- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels 2024 : 18.160 €
- Observatoire de la qualité des cours d'eau 2024 : 977,11 €
- Réserve naturelle régionale de Reichshoffen 2024 : 2.882,80 €
- Réserve naturelle nationale des rochers et tourbières du Pays de Bitche 2024 : 5.994,40 €
- Dispositif « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? » : 385.115,73 €
- Natura 2000 - Vallée de la Sarre de l'Albe et de l'Isch : 75.444,41 €
- Développer l'expression et la participation de tous les habitants en lien avec le patrimoine 2024 : 8.000 €
- Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et l'innovation en milieu rural 2024 : 17.119,21 €
- Accompagner le débat permanent dans les Vosges du Nord : 11.500 €
- Programme FEDER sur la forêt (OPP et placettes) mené avec les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est : 813.629,05 €
- Animer le réseau des artisans de l'éco-rénovation 2024 : 6.455,17 €
- Grâce à l'artisanat et aux métiers du bois, dynamiser cette filière d'excellence des Vosges du Nord : 51.362 €
- Accompagner le développement d'un atelier collectif de transformation de viande sur les Vosges du Nord : 49.800€
- Animation du Plan Avenir Montagnes 2024 : 27.100 €
- Sensibiliser et former les agriculteurs et les habitants à l'intérêt des prairies permanentes : 11.476,89 €
- Pérenniser l'Observatoire photographique du paysage / programme Interreg Horizon Climatic : 14.914,96 €
- Valoriser les centres-bourgs et leurs patrimoines pour mettre en valeur le cadre de vie et périmètre d'habiter demain dans du bâti ancien : 3.580 €
- Architecte conseil mutualisé 2024 : 23.160 €
- Résidences architecture et paysagères 2024 : 18.566,05 €
- Opération inter-parcs « Tourisme sans barrières » 2024 : 500 €
- Programme LIFE Biocorridors : 11.002,40 € pour le reversement d'une subvention
- Divers (combustibles..., factures payées en janvier 2025) : 9.400 €

En **investissement**, les opérations engagées et non soldées présentent un solde déficitaire de 276.380,21 € correspondant à 1.050.014,5 € de dépenses reportées non réalisées et 773.634,29 € de recettes à encaisser. Le déficit est compensé par l'excédent d'investissement d'un montant de 494.180,53 € au 31/12/2024, repris au budget primitif 2025.

Les principaux projets d'investissement non soldés au 31/12/2024 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

~~Natura 2000 : un crédit pour rectifier une subvention encaissée en investissement, alors que la recette devait être encaissée en fonctionnement : 106.661 €~~

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

- Site éco-rénover dans les Vosges du Nord : 42.000 €
- Mise en œuvre du plan de paysage : 311.728,20 €
- Etude Maison de l'Homme et de la nature à Sturzelbronn : 94.316 €
- Jardiner pour la biodiversité : 48.000 €
- Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? : 282.496,50 €
- Résidences d'architecture et de paysage inter-parcs 2024 : 40.500 €
- Panneaux « bandes non fauchées » : 2.351,60 €
- Tourisme sans barrières : 55.000 €
- Eco-compteurs : 37.120,80 €
- FEDER Forêt – Placettes forestières : 29.840,40 €

Au total, les actions antérieures non achevées et donc reportées en 2025 s'élèvent à 3.571.911,45 € en dépenses et 4.399.581,23 € en recettes soit un solde total positif de 827.669,78 €.

## > 2/ Les nouveaux crédits liés à la réalisation des actions programmées en 2025

Ces actions, présentées lors de la séance du 5 avril 2025, ont été intégrées au budget primitif 2025.

En **section de fonctionnement**, elles représentent une prévision de dépenses à hauteur de 2.656.848,58 € pour une recette prévisionnelle de 1.646.798,59 €.

En **section d'investissement**, les inscriptions réalisées au titre des actions programmées dans le cadre de l'année 2025 s'élèvent à 1.108.725,69 € en dépenses et à 1.385.105,90 € en recettes.

Bien que les actions soient votées en équilibre, les inscriptions dépenses / recettes divergent notamment car pour les projets pluriannuels des avances ont parfois été encaissées en N-1 pour l'année N ou car certaines actions valorisent du temps de travail interne et génèrent un différentiel de recettes et de dépenses.

Ce décalage entre les dépenses et recettes est lié à l'encaissement par anticipation de certaines avances de subventions (Trame Verte et bleue...).

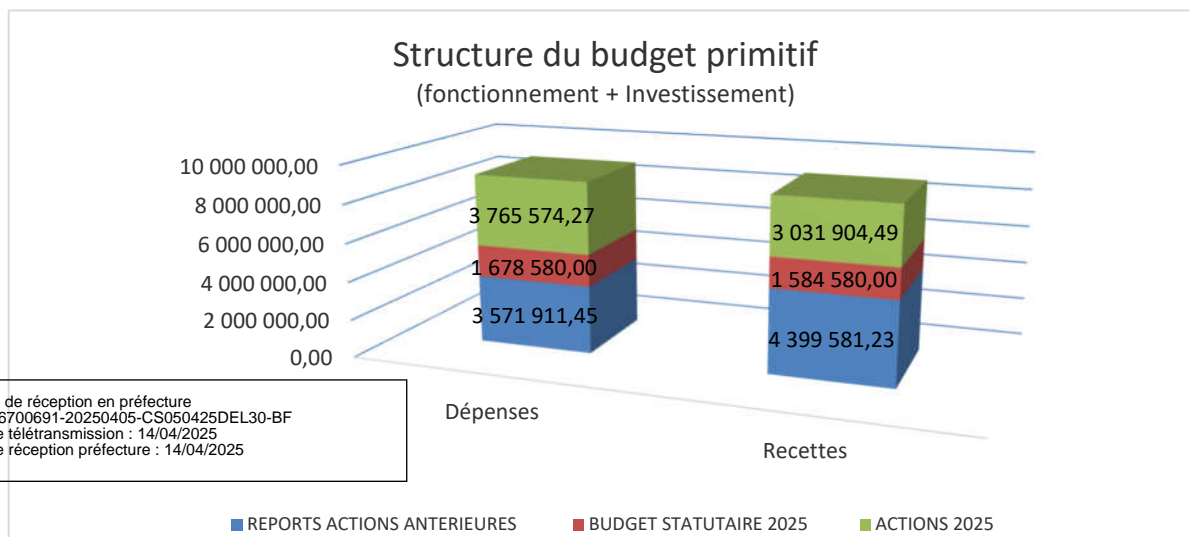
Le montant global du budget primitif du Parc s'établit à 6.833.225,53 € en fonctionnement et à 2.182.840,19 € en investissement soit un total de 9.016.065,72€.

## 3) les résultats reportés qui ont été constatés au compte administratif 2024.

Le montant des dépenses présentées intègre le déficit de fonctionnement reporté, constaté au compte administratif 2024, d'un montant de 563.037,14 €.

Le montant des recettes d'investissement intègre l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 494.180,53 €.

### Synthèse des inscriptions





## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **6.833.225,53 €**.

### Dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	MONTANTS BP 2025
011 – Charges à caractère général	2.780.411,55 €
012 – Charges de personnel	3.192.393,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	128.085,69 €
66 – Charges financières	8.300,00 €
67 – Charges spécifiques	11.002,40 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	125.895,75 €
023 – Virement à la section d'investissement	24.100,00 €
002 – Déficit de fonctionnement reporté	563.037,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>6.833.225,53 €</b>

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Titulaires FPT (dont 2 en détachement et 1 en disponibilité)	16,5	16,5	947.100,00 €
CDI	6	6	1.117.120,00 €
Contractuels CDD	21	20,6	
Cotisations URSSAF			455.900,00 €
Cotisations caisses retraite			333.680,00 €
Cotisations Pôle emploi			57.070,00 €
Cotisations assurances personnel			57.340,00 €
Cotisations Fonds National SFT			5.130,00 €
Cotisations FIPHFH			7.000,00 €
Cotisations médecine du travail			9.205,00 €
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			98.852,00 €
Cotisations FNAL, CDG, CNFPT, CSA			61.546,00 €
Autre personnel extérieur (stagiaires)			42.450,00 €
<b>Totaux 2025</b>	<b>43,5</b>	<b>43,10</b>	<b>3.192.393,00 €</b>

### Recettes de fonctionnement

CHAPITRES	MONTANTS BP 2025
013 – Atténuation de charges	16.150,00 €
70 – Produits des services, du domaine	224.650,00 €
74 – Dotations et participations	6.501.239,98 €
75 – Autres produits de gestion courante	51.846,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	39.339,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>6.833.225,53 €</b>

Sections  
Avis de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

La répartition des cotisations statutaires est la suivante :

<b>Article 15 des statuts</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Montant total du budget fonctionnement	1 654 480 €	1 614 460 €
Participation de l'Etat	159 900 €	159 700 €
Autres recouvrements	159 200 €	119 380 €
Communes associées	9 000 €	9 000 €
Part restante	1 326 380 €	1 326 380 €
<b><u>Répartition entre les membres</u></b>		
Région Grand Est (40,7 %)	539 840 €	539 840 €
CEA (19,42 %)	257 540 €	257 540 €
Département de la Moselle (10,59 %)	140 500 €	140 500 €
EPCI (9,53 %)	126 400 €	126 400 €
Communes (15,41 %)	204 400 €	204 400 €
Villes périphériques (2,91 %)	38 600 €	38 600 €
Villes-portes (1,44 %)	19 100 €	19 100 €

Au regard des recettes attendues et des statuts, la contribution statutaire 2025 est stable.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

*La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2.182.840,19 €.*

### **Dépenses d'investissement par chapitre :**

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2025</b>
16 – Emprunts	24.100,00 €
13 – Subventions d'investissement	106.661,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	528.245,60 €
21 – Immobilisations corporelles	1.409.937,52 €
23 – Immobilisations en cours	74.556,52 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	39.339,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.182.840,19 €</b>

### **Recettes d'investissement par chapitre :**

<b>CHAPITRES</b>	<b>MONTANTS BP 2025</b>
10 – Dotations, fonds divers et réserves	58.316,39 €
13 – Subventions d'investissement	1.480.347,52 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	125.895,75 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	24.100,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	494.180,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.182.840,19 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL30-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

## EPARGNE BRUTE, ENDETTEMENT, PRINCIPAUX RATIOS

Le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un syndicat mixte ne disposant pas de fonds propres. Son fonctionnement courant est presque exclusivement financé par les cotisations statutaires de ses membres ou par des subventions ou dotations.

Le budget primitif du SYCOPARC intègre le remboursement du capital de la dette liée à l'emprunt pour les travaux du château. Cette dépense est financée en recette par le virement de la section de fonctionnement lui-même financé par les cotisations statutaires.

Ce fonctionnement engendre le fait que l'épargne brute du SYCOPARC (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) est égale au capital de la dette soit à 24.100 €.

L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) est égale à zéro.

Le budget du SYCOPARC n'a pas vocation à générer de capacité d'autofinancement autre que celle nécessaire au remboursement de la dette du syndicat.

**Le taux d'endettement** se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement. Il est de **0,0572 %**.

**La marge d'autofinancement courant** se calcule en effectuant le rapport entre :

Les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette et les produits de fonctionnement. Elle est égale **1**.

**La capacité de désendettement** se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, il s'exprime en nombre d'années. Pour 2025, elle est égale à 16,13 ce qui correspond à la durée de remboursement de l'emprunt contracté par le SYCOPARC pour la réhabilitation de son siège.

**Le coefficient de rigidité** (Dépenses de personnel / Recettes Réelles de fonctionnement) s'élève à 51,96 %.

## LES BUDGETS ANNEXES

### Budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière

Le budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière (MER) retrace les crédits nécessaires au fonctionnement du bâtiment et des activités de la MER. L'équipe de la MER comprend, pour 2025, un coordonnateur, trois animateurs à temps plein, et trois agents à temps partiel chargés de l'entretien des lieux.

L'équipe de la Maison de l'Eau et de la Rivière est également renforcée par un agent de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre qui apporte son concours à l'entretien des abords du site.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 491.933,92 €

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	80.700,00 €	Produits des services (séjours, accueils de loisirs, accueils à la journée)	123.068,37 €
Charges de personnel	316.670,00 €	Dotations subventions (Région, CEA, ComCommunes Hanau LPP, Agence de l'Eau...)	287.748,00 €
Autres charges de gestion courante	900,00 €	Autres produits de gestion courante (versement part agents chèques déjeuners, loyer)	4.900,00 €
Déficit de fonctionnement reporté	61.350,04 €	Atténuation de charges (versement salaires et charges d'un agent en décharge syndicale et d'un agent en congé de maladie ordinaire)	75.300,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3.859,83 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	917,55 €
Virement à la section d'investissement	28.454,05 €		
<b>TOTAL</b>	<b>491.933,92 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>491.933,92 €</b>

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Titulaires FPT	3	2,8	84.000,00 €
Contractuels CDD	5	4,1	122.000,00 €
Autre personnel extérieur			7.000,00 €
Cotisations URSSAF			47.000,00 €
Cotisations caisses retraite			29.500,00 €
Cotisations Pôle emploi			5.300,00 €
Cotisations assurances personnel			4.200,00 €
Cotisations Fonds National SFT			1.200,00 €
Cotisations médecine du travail			900,00 €
Autres charges de personnel (chèques déjeuners)			9.800,00 €
Cotisations FNAL, CDG, CNFPT, CSA			5.770,00 €
<b>Total 2025</b>	<b>8</b>	<b>6,90</b>	<b>316.670,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
06720770891-2025-04-04-14-04-2025  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



## Budget annexe du Festival du Jazz

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **457.800,00 €**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général (contrats cessions concerts, logistique, communication...)	379.000,00 €	Produits des services (billetterie)	210.000,00 €
Charges de personnel	78.800,00 €	Participation de la Drac	15.000,00 €
		Participation de la Région, CEA	75.200,00 €
		Participation de la CEA	11.400,00 €
		Participation commune LPP, communauté communes HLPP	17.500,00 €
		Participation crédits européens (FSE)	36.288,67 €
		Participation SACEM, CNM, SPEDIDAM, Association	7.000,00 €
		Participation mécènes	63.400,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté	21.011,33 €
		Autres produits gestion courante	1.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>457.800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>457.800,00 €</b>

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Contractuels CDD	1	1	67.800,00 €
Autre personnel extérieur (stagiaire)			0,00 €
Intermittents spectacle			11.000,00 €
<b>Totaux 2025</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>78.800,00 €</b>

## Budget annexe du Boutique du Parc

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **62.000,00 €**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général (achat marchandises, fournitures)	48.000,00 €	Produits des services (ventes)	56.966,59 €
Charges de personnel	14.000,00 €		
Déficit de fonctionnement reporté		Excédent de fonctionnement reporté	5.033,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>62.000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62.000,00 €</b>

La répartition de la masse salariale :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP valorisés	Coût total
Contractuels CDD	1	0,3	14.000,00 €
<b>Totaux 2025</b>	<b>1</b>	<b>0,3</b>	<b>14.000,00 €</b>

Préfecture de la Région Île-de-France  
 057-256700601-20250405-CS050425DEL30-BF  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Budget primitif 2025 – budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 23 novembre 2002 décidant la mise en place d'un budget annexe pour la gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière,

VU le bail emphytéotique administratif et la convention d'application signés entre la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre et le SYCOPARC,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour le budget primitif 2025,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative à l'affectation des résultats,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2025 de la Maison de l'Eau et de la Rivière s'élevant en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 491.933,92 € et à 57.313,88 € en investissement,
- charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SM : SYCOPARC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYCOPARC MER (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	49
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	52
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	53
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	61
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	62
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	66
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	67
<b>B9 - Etat du personnel</b>	68
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	72
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	73
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	74
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
<b>A - Arrêté et signatures</b>	75

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	407 833,88	361 502,48	-52 929,97	A1 -99 261,37
<b>Investissement</b>	31 562,79	5 018,07	(3) -11 366,61	A2 -37 911,33
<b>Fonctionnement</b>	376 271,09	356 484,41	(4) -41 563,36	A3 -61 350,04

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 8 750,00	III + IV 12 500,00	B1 3 750,00
<b>Investissement</b>	I 8 750,00	III 12 500,00	B2 3 750,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-95 511,37
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-34 161,33
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	-61 350,04

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>8 750,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20241	Opération d'équipement n° 20241	8 750,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>12 500,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	12 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>14 902,55</b>	<b>44 813,88</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>8 750,00</b>	<b>12 500,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>33 661,33</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>57 313,88</b>	<b>57 313,88</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>430 583,88</b>	<b>491 933,92</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>61 350,04</b>	<b>(si excédent)</b> <b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>549 247,80</b>	<b>549 247,80</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	41 270,00	8 750,00	13 985,00	13 985,00	22 735,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	917,55		917,55	917,55	917,55
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>917,55</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

<b>TOTAL</b>	<b>42 187,55</b>	<b>8 750,00</b>	<b>14 902,55</b>	<b>14 902,55</b>	<b>23 652,55</b>
--------------	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>33 661,33</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>57 313,88</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	25 000,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>25 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	19 087,92		28 454,05	28 454,05	28 454,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 466,24		3 859,83	3 859,83	3 859,83
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>23 554,16</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>

<b>TOTAL</b>	<b>53 554,16</b>	<b>12 500,00</b>	<b>44 813,88</b>	<b>44 813,88</b>	<b>57 313,88</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>57 313,88</b>
---	------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>31 396,33</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	100 730,00	0,00	80 700,00	80 700,00	80 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	318 890,00	0,00	316 670,00	316 670,00	316 670,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	900,00	0,00	900,00	900,00	900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	19 087,92		28 454,05	28 454,05	28 454,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 466,24		3 859,83	3 859,83	3 859,83
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>23 554,16</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>
<b>TOTAL</b>		<b>444 074,16</b>	<b>0,00</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>61 350,04</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>491 933,92</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	86 000,00	0,00	75 300,00	75 300,00	75 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	123 068,37	123 068,37	123 068,37
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	256 429,97	0,00	287 748,00	287 748,00	287 748,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 750,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	917,55		917,55	917,55	917,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>917,55</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

<b>TOTAL</b>	<b>485 637,52</b>	<b>0,00</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>491 933,92</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>31 396,33</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	917,55	917,55
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	22 735,00		22 735,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>22 735,00</b>	<b>917,55</b>	<b>23 652,55</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>33 661,33</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>57 313,88</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	80 700,00		80 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	316 670,00		316 670,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	900,00	0,00	900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 859,83	3 859,83
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		28 454,05	28 454,05
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>398 270,00</b>	<b>32 313,88</b>	<b>430 583,88</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>61 350,04</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>491 933,92</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		3 859,83	3 859,83
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		28 454,05	28 454,05
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>25 000,00</b>	<b>32 313,88</b>	<b>57 313,88</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>57 313,88</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	75 300,00		75 300,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	123 068,37		123 068,37
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	287 748,00		287 748,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	4 900,00	0,00	4 900,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	917,55	917,55
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>491 016,37</b>	<b>917,55</b>	<b>491 933,92</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00
			=
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 491 933,92</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>42 187,55</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 902,55</b>	<b>14 902,55</b>	<b>0,00</b>	<b>14 902,55</b>	<b>23 652,55</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	41 270,00	8 750,00	0,00	13 985,00	13 985,00	0,00	13 985,00	22 735,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	917,55			917,55	917,55		917,55	917,55
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>917,55</b>			<b>917,55</b>	<b>917,55</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>33 661,33</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>57 313,88</b>
---	------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>53 554,16</b>	<b>12 500,00</b>	<b>44 813,88</b>	<b>44 813,88</b>	<b>57 313,88</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 000,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>25 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>30 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	19 087,92		28 454,05	28 454,05	28 454,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 466,24		3 859,83	3 859,83	3 859,83
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>23 554,16</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>57 313,88</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>42 187,55</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 902,55</b>	<b>14 902,55</b>	<b>0,00</b>	<b>14 902,55</b>	<b>23 652,55</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	41 270,00	8 750,00	0,00	13 985,00	13 985,00	0,00	13 985,00	22 735,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>41 270,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>22 735,00</b>



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	917,55			917,55	917,55		917,55	917,55
	Reprise sur autofinancement antérieur	917,55			917,55	917,55		917,55	917,55
13912	Subv. transf. Régions	917,55			917,55	917,55		917,55	917,55
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>917,55</b>			<b>917,55</b>	<b>917,55</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
20241	TRAVAUX DRAINAGE ET TRAVAUX PONTON AMPHITHEATRE		0,00	8 750,00	8 985,00	8 985,00	0,00	8 985,00
547	Divers		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20241**  
**LIBELLE : TRAVAUX DRAINAGE ET TRAVAUX PONTON AMPHITHEATRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	8 750,00	b	8 985,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 750,00	8 985,00	8 985,00	8 985,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	8 750,00	8 985,00	8 985,00	8 985,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	12 500,00	d	12 500,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>7 265,00</b>
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 547**  
**LIBELLE : Divers**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	5 000,00	b	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00		5 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	2 000,00		2 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000,00		3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		53 554,16	I 12 500,00		II 44 813,88	III = I + II 57 313,88
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	25 000,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00	25 000,00
1312	Subv. transf. Régions	2 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	10 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>25 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>30 000,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>25 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	19 087,92		28 454,05	28 454,05	28 454,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 466,24		3 859,83	3 859,83	3 859,83
28138	Autres constructions	101,85		216,03	216,03	216,03
281838	Autre matériel informatique	1 648,06		849,20	849,20	849,20
28185	Matériel de téléphonie	891,00		777,60	777,60	777,60
28188	Autres immo. corporelles	1 825,33		2 017,00	2 017,00	2 017,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>23 554,16</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>444 074,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>	<b>0,00</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>
011	Charges à caractère général (3)	100 730,00	0,00	0,00	80 700,00	80 700,00	0,00	80 700,00	80 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	318 890,00	0,00		316 670,00	316 670,00		316 670,00	316 670,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	900,00	0,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	19 087,92			28 454,05	28 454,05		28 454,05	28 454,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	4 466,24			3 859,83	3 859,83		3 859,83	3 859,83
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>23 554,16</b>			<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>61 350,04</b>
--	------------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>491 933,92</b>
--	-------------------



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>485 637,52</b>	<b>0,00</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>
013	Atténuations de charges (2)	86 000,00	0,00	75 300,00	75 300,00	75 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	123 068,37	123 068,37	123 068,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	256 429,97	0,00	287 748,00	287 748,00	287 748,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	9 750,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	917,55	0,00	917,55	917,55	917,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>917,55</b>	<b>0,00</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>491 933,92</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>444 074,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>	<b>0,00</b>	<b>430 583,88</b>	<b>430 583,88</b>
011	Charges à caractère général (4)	100 730,00	0,00	0,00	80 700,00	80 700,00	0,00	80 700,00	80 700,00
60611	Eau et assainissement	1 600,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
60612	Energie - Electricité	9 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	15 200,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60622	Carburants	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
60623	Alimentation	16 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6132	Locations immobilières	2 050,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61358	Autres	1 800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 830,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6161	Multirisques	500,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6188	Autres frais divers	400,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6234	Réceptions	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	800,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
63718	Autres	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	318 890,00	0,00		316 670,00	316 670,00		316 670,00	316 670,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	301 990,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		570,00	570,00		570,00	570,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		84 000,00	84 000,00		84 000,00	84 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		122 000,00	122 000,00		122 000,00	122 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		47 000,00	47 000,00		47 000,00	47 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		29 500,00	29 500,00		29 500,00	29 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		5 300,00	5 300,00		5 300,00	5 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
6488	Autres	11 500,00	0,00		9 800,00	9 800,00		9 800,00	9 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	900,00	0,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00	900,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>420 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>	<b>398 270,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	19 087,92			28 454,05	28 454,05		28 454,05	28 454,05
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	4 466,24			3 859,83	3 859,83		3 859,83	3 859,83
6811	Dot. amort. immos incorporelles	4 466,24			3 859,83	3 859,83		3 859,83	3 859,83
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>23 554,16</b>			<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>485 637,52</b>	<b>0,00</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>	<b>491 933,92</b>
013	Atténuations de charges (3)	86 000,00	0,00	75 300,00	75 300,00	75 300,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	86 000,00	0,00	75 300,00	75 300,00	75 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	123 068,37	123 068,37	123 068,37
7088	Produits activités annexes (abonnements)	132 540,00	0,00	123 068,37	123 068,37	123 068,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	256 429,97	0,00	287 748,00	287 748,00	287 748,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	2 625,00	2 625,00	2 625,00
7472	Participation régions	97 000,00	0,00	86 800,00	86 800,00	86 800,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
747888	Autres	84 429,97	0,00	127 323,00	127 323,00	127 323,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 750,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 750,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>484 719,97</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>	<b>491 016,37</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	917,55	0,00	917,55	917,55	917,55
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	917,55	0,00	917,55	917,55	917,55
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>917,55</b>	<b>0,00</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>	<b>917,55</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 985,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>13 985,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		13 985,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>12 500,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		12 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>13 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagement de terrains	8 985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>12 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 985,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 985,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>398 270,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	87 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>491 016,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
641	Rémunérations du personnel	75 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	123 068,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	287 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>398 270,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 770,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>491 016,37</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 068,37
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 748,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		24/02/2024
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>	
L	2183-5 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5	24/02/2024
L	2188-3 AUTRES MATERIELS	3	24/02/2024
L	2185-3 MATERIEL DE TELEPHONIE	3	24/02/2024

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>900,00</b>
65748	SUBVENTION CNAS 2025	SUBVENTION CNAS 2025	GROUPEMENT ACTION SOCIALE BAS-RHIN	Association	900,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>
ATTACHE	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE NT	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>1,82</b>	<b>2,82</b>	<b>0,80</b>	<b>0,22</b>	<b>1,02</b>
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
ADJOINT TECHNIQUE NT NP	C	0,00	0,22	0,22	0,00	0,22	0,22
ADJOINT TECHNIQUE NT P TP	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	0,00	0,80	0,80	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>
ANIMATEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEUR NT	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>7,00</b>	<b>1,82</b>	<b>8,82</b>	<b>2,80</b>	<b>3,22</b>	<b>6,02</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT TECHNIQUE NT NP	C	TECH	370	0,00	332-8-5°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE NT P TP	C	TECH	370	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR NT	B	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR NT	B	ANIM	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATTACHE NT	A	ADM	567	0,00	332-10	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT TECHNIQUE NT	C	TECH	374	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
ANIMATEUR NT	B	ANIM	401	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-33 661,33	-33 661,33
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	3 750,00	3 750,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-29 911,33	-29 911,33

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-29 911,33	-29 911,33
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-29 911,33	-29 911,33

### COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	917,55	917,55
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	32 313,88	32 313,88
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	31 396,33	31 396,33

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>917,55</b>	<b>917,55</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	917,55	917,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>32 313,88</b>	<b>III</b> <b>32 313,88</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>32 313,88</b>	<b>32 313,88</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28138	<i>Autres constructions</i>	216,03	216,03
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	849,20	849,20
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	777,60	777,60
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 017,00	2 017,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	28 454,05	28 454,05

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / BUDGET PRIMITIF 2025**

**IV - ANNEXES**

**ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :

Pour 45

Contre -

Abstentions -

Date de convocation : 24 mars 2025

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente





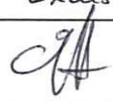
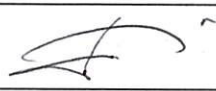
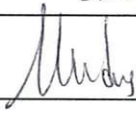



A La Petite Pierre, le 5 avril 2025


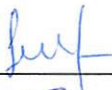







Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente


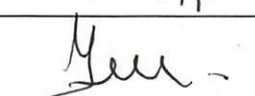
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	Excusé
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusé, pouvoir
HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	

HUBER Bernard	Excuse
HUBERT Jean-Claude	Excuse
KERN Viviane	Excusee, pouvoir
KLEIN Eliane	Excuse
KLIPFEL Christian	Excuse
KOCHERT Stéphanie	Excuse
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	Excuse
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	Excuse
MARMILLOT Dominique	Excuse
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excuse
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excuse
SANDER Anne	Excuse, pouvoir
SCHMITT André	

STAATH Freddy	Excusi, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	Excusi
WALTER Hubert	Excusi, pouvoir
WEBER Michaël	Excusi, pouvoir
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excusi, pouvoir
WINDSTEIN Claude	Excusi, pouvoir
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **14/04/2025** et de la publication le **14/04/2025**



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET : Budget primitif 2025 – budget annexe « Conservation des musées »**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 9 novembre 2013 décidant la mise en place d'un budget annexe pour le service « Conservation des Musées »,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour le budget primitif 2025,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative à l'affectation des résultats,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le budget de fonctionnement de base pour 2025 s'élevant en dépenses et en recettes à la somme 255.392,76 €,


- fixe la part à répartir entre les membres de ce service à 180.370 €, la répartition se faisant conformément à l'article 15 des statuts,

- charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Collectivité européenne d'Alsace et des financeurs potentiels,

- autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente

  
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL29-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SM : SYCOPARC (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100049

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYCOPARC CONSERVATION MUSEES (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	40
A2.01 - Opérations non ventilables	42
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	43
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	49
B9 - Etat du personnel	50
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	55
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	56

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	245 468,99	254 469,00	-5 857,25	A1 3 142,76
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	245 468,99	254 469,00	(4) -5 857,25	A3 3 142,76

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	3 142,76
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	3 142,76

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)</b>	<b>(si solde négatif)</b> <b>0,00</b>	<b>(si solde positif)</b> <b>0,00</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>255 392,76</b>	<b>252 250,00</b>
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 Résultat de fonctionnement reporté (1)</b>	<b>(si déficit)</b> <b>0,00</b>	<b>(si excédent)</b> <b>3 142,76</b>
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

## SYCOPARC - SYCOPARC CONSERVATION MUSEES - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	46 262,75	0,00	43 992,76	43 992,76	43 992,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	210 000,00	0,00	210 650,00	210 650,00	210 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	750,00	0,00	750,00	750,00	750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>255 392,76</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	260 020,00	0,00	249 700,00	249 700,00	249 700,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 850,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 142,76</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>255 392,76</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	43 992,76		43 992,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	210 650,00		210 650,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	750,00	0,00	750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>255 392,76</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	249 700,00		249 700,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	2 550,00	0,00	2 550,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>252 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			<b>3 142,76</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>255 392,76</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>0,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
011	Charges à caractère général (3)	46 262,75	0,00	0,00	43 992,76	43 992,76	0,00	43 992,76	43 992,76
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	210 000,00	0,00		210 650,00	210 650,00		210 650,00	210 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	750,00	0,00	0,00	750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>255 392,76</b>
--	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	260 020,00	0,00	249 700,00	249 700,00	249 700,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	2 850,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>3 142,76</b>
--	-----------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>255 392,76</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
011	Charges à caractère général (4)	46 262,75	0,00	0,00	43 992,76	43 992,76	0,00	43 992,76	43 992,76
60611	Eau et assainissement	140,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60612	Energie - Electricité	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60621	Combustibles	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
61358	Autres	6 800,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6156	Maintenance	10 500,00	0,00		8 142,76	8 142,76	0,00	8 142,76	8 142,76
6161	Multirisques	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6188	Autres frais divers	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 000,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	1 100,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	3 022,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	210 000,00	0,00		210 650,00	210 650,00		210 650,00	210 650,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 550,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	340,00	0,00		340,00	340,00		340,00	340,00
64111	Rémunération principale titulaires	135 600,00	0,00		135 500,00	135 500,00		135 500,00	135 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 200,00	0,00		17 200,00	17 200,00		17 200,00	17 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	36 500,00	0,00		42 000,00	42 000,00		42 000,00	42 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 200,00	0,00		6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	800,00	0,00		800,00	800,00		800,00	800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	510,00	0,00		510,00	510,00		510,00	510,00
6488	Autres	5 700,00	0,00		5 100,00	5 100,00		5 100,00	5 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	750,00	0,00	0,00	750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	750,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>257 012,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>255 392,76</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	260 020,00	0,00	249 700,00	249 700,00	249 700,00
74718	Autres participations Etat	22 848,00	0,00	25 630,00	25 630,00	25 630,00
7472	Participation régions	23 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74748	Participation autres communes	144 296,00	0,00	157 996,00	157 996,00	157 996,00
74758	Participation autres groupements	36 074,00	0,00	36 074,00	36 074,00	36 074,00
747888	Autres	3 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 850,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
75888	Autres	2 850,00	0,00	2 550,00	2 550,00	2 550,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>262 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>252 250,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 992,76	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 650,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 700,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>255 392,76</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		43 992,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		210 650,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>252 250,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		249 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 550,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	9 542,76	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	135 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	66 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	249 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 392,76</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 542,76
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 440,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>252 250,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 700,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>750,00</b>
65748	SUBVENTION CNAS 2025		GROUPEMENT ACTION SOCIALE BAS-RHIN	Association	750,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
ATTACHE	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50</b>
ATTACHE DE CONSERVATION	A	0,00	2,50	2,50	2,50	0,00	2,50
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>0,00</b>	<b>3,50</b>	<b>3,50</b>	<b>3,50</b>	<b>0,00</b>	<b>3,50</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## SYCOPARC - SYCOPARC CONSERVATION MUSEES - BP - 2025

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2\* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / BUDGET PRIMITIF 2025**

**IV - ANNEXES**

**ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :

Pour 45

Contre -

Abstentions -

Date de convocation : 24 mars 2025

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente






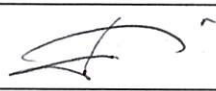
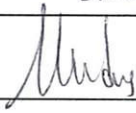

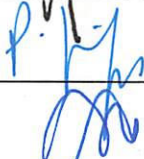

A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente


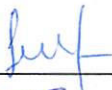


Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A La Petite Pierre, le 5 avril 2025


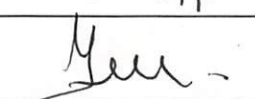
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	Excusé
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusé, pouvoir
HELMER Jacques	
HILT Patrick	
HOFFSESS Marc	

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL26-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

HUBER Bernard	Excu <sup>si</sup>
HUBERT Jean-Claude	Excu <sup>si</sup>
KERN Viviane	Excusee, p <sup>u</sup> voir
KLEIN Eliane	Excusee
KLIPFEL Christian	Excusee
KOCHERT Stéphanie	Excusee
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	Excusee
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	Excusee
MARMILLOT Dominique	Excusee
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusee
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusee
SANDER Anne	Excusee, p <sup>u</sup> voir
SCHMITT André	

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL26-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

STAATH Freddy	Excusi, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	Excusi
WALTER Hubert	Excusi, pouvoir
WEBER Michaël	Excusi, pouvoir
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excusi, pouvoir
WINDSTEIN Claude	Excusi, pouvoir
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **14/04/2025** et de la publication le **14/04/2025**



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL26-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 28  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Budget primitif 2025 – budget annexe « Festival du Jazz »**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 9 mars 2013 relative à la création d'un budget annexe « Festival du Jazz »,  
VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour le budget primitif 2025,  
VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative à l'affectation des résultats,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2025 « Festival de Jazz » s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 457.800 €,
- charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre, de la Commune de La Petite-Pierre, ainsi que tous les autres financeurs potentiels,
- autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL27-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SM : SYCOPARC (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100031

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	40
A2.01 - Opérations non ventilables	42
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	43
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	46
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	49
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	52
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	54
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	55

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	469 685,04	530 000,91	-39 304,54	A1 21 011,33
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	469 685,04	530 000,91	(4) -39 304,54	A3 21 011,33

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	21 011,33
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	21 011,33

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	457 800,00	436 788,67
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	21 011,33
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		457 800,00	457 800,00
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		457 800,00	457 800,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

## SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	357 216,62	0,00	379 000,00	379 000,00	379 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	123 659,00	0,00	78 800,00	78 800,00	78 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>457 800,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 140,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	330 040,16	0,00	225 788,67	225 788,67	225 788,67
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>21 011,33</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>457 800,00</b>
--	-------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	379 000,00		379 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	78 800,00		78 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>457 800,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

## SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - BP - 2025

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	210 000,00		210 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	225 788,67		225 788,67
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>436 788,67</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			21 011,33
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>457 800,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>0,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

## SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - BP - 2025

- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	357 216,62	0,00	0,00	379 000,00	379 000,00	0,00	379 000,00	379 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	123 659,00	0,00		78 800,00	78 800,00		78 800,00	78 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>457 800,00</b>
--	-------------------



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 140,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	330 040,16	0,00	225 788,67	225 788,67	225 788,67
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>21 011,33</b>
--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>457 800,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	357 216,62	0,00	0,00	379 000,00	379 000,00	0,00	379 000,00	379 000,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	320,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 100,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	150,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6068	Autres matières et fournitures	1 750,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
611	Contrats de prestations de services	171 525,62	0,00		219 300,00	219 300,00	0,00	219 300,00	219 300,00
6132	Locations immobilières	1 500,00	0,00		5 100,00	5 100,00	0,00	5 100,00	5 100,00
61358	Autres	47 150,00	0,00		24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
6161	Multirisques	2 300,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 950,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	11 920,00	0,00		9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
6228	Divers	7 041,00	0,00		6 900,00	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6231	Annonces et insertions	6 400,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
6234	Réceptions	11 600,00	0,00		10 900,00	10 900,00	0,00	10 900,00	10 900,00
6236	Catalogues et imprimés	23 600,00	0,00		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	25 200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	28 500,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 010,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63718	Autres	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	123 659,00	0,00		78 800,00	78 800,00		78 800,00	78 800,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	66 500,00	0,00		67 800,00	67 800,00		67 800,00	67 800,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6218	Autre personnel extérieur	3 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	29 600,00	0,00		11 000,00	11 000,00		11 000,00	11 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 749,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	110,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	1 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>480 875,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>457 800,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 140,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	190 140,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	330 040,16	0,00	225 788,67	225 788,67	225 788,67
74718	Autres participations Etat	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7472	Participation régions	80 000,00	0,00	75 200,00	75 200,00	75 200,00
7473	Participation départements	13 000,00	0,00	11 400,00	11 400,00	11 400,00
74748	Participation autres communes	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74758	Participation autres groupements	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
74771	Participation Fonds social européen	60 500,00	0,00	36 288,67	36 288,67	36 288,67
747888	Autres	51 830,16	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74888	Autres	92 210,00	0,00	63 400,00	63 400,00	63 400,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>520 180,16</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>	<b>436 788,67</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	379 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 800,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 788,67	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>457 800,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		379 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		78 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>436 788,67</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		210 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 788,67
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	219 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	29 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	10 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	67 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	6 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	42 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	162 388,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	63 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>457 800,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 800,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 900,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 400,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>436 788,67</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 388,67
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 400,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
ATTACHE	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ATTACHE	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

### DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

#### Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

#### Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

### COUVERTURE DE L'ANNITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

SYCOPARC - FESTIVAL DU JAZZ / BUDGET PRIMITIF 2025

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :




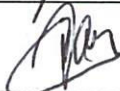
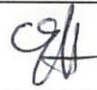
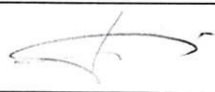
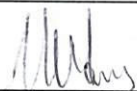

Pour 45  
Contre -  
Abstentions -

Date de convocation : 24 mars 2025


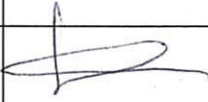
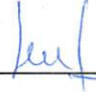



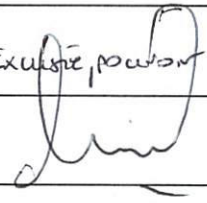


Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente  
A La Petite Pierre, le 5 avril 2025  
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire  
A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Les membres du Comité Syndical,

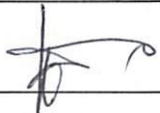

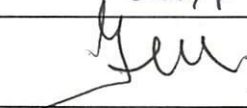
BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	Excusé
GLAD Jacqueline	
GUILIER Anne	Excusé, pouvoir
HILT Patrice	

Accusé de réception en préfecture  
0372561009120250405-CS050425DEL27-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé
HUBERT Jean-Claude	Excusé
KERN Viviane	Excusé, pouvoir
KLEIN Eliane	Excusé
KLIPFEL Christian	Excusé
KOCHERT Stéphanie	Excusé
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	Excusé
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	Excusé
MARMILLOT Dominique	Excusé
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusé
MUCKENSTURM Nicole	Excusé, pouvoir
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusé

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL27-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



SANDER Anne	Excuse, pouvoir
SCHMITT André	
STAATH Freddy	Excuse, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	Excuse
WALTER Hubert	Excuse, pouvoir
WEBER Michaël	Excuse, pouvoir
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excuse, pouvoir
WINDSTEIN Claude	Excuse, pouvoir
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **14/04/2025** et de la publication le **14/04/2025**



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL27-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 28

Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes EHRSTEIN, GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, SCHMITT, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 45  
Pour : 45  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Budget primitif 2025 – budget annexe « Boutique du Parc »**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du 19 septembre 2020 décidant la mise en place d'un budget annexe pour le service « Boutique du Parc »,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour le budget primitif 2025,

VU la délibération du Comité Syndical du 22 février 2025 relative à l'affectation des résultats,

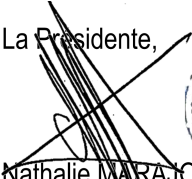
**Décision** : Le Comité Syndical :

- approuve le budget primitif 2025 de la Boutique du Parc s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 62.000 €,

- autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Pour extrait conforme

La Présidente,

  
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SM : SYCOPARC (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100056

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
A2.01 - Opérations non ventilables	41
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	42
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	45
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	63 496,79	69 055,91	-525,71	A1 5 033,41
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	63 496,79	69 055,91	(4) -525,71	A3 5 033,41

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	5 033,41
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	5 033,41

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	62 000,00	56 966,59
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	5 033,41
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

## SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - BP - 2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	53 300,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 280,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>62 000,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 305,71	0,00	56 966,59	56 966,59	56 966,59
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>5 033,41</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>62 000,00</b>
--	------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	48 000,00		48 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	14 000,00		14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>62 000,00</b>
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	56 966,59		56 966,59
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>56 966,59</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			5 033,41
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>62 000,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
			I			II			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>0,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).



- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	53 300,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	13 280,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>62 000,00</b>
--	------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 305,71	0,00	56 966,59	56 966,59	56 966,59
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>5 033,41</b>
--	-----------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>62 000,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	53 300,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6078	Autres marchandises	44 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	2 590,00	0,00		2 400,00	2 400,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
63718	Autres	310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	13 280,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	13 280,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65883	Déficits sur opérations de gestion	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>66 780,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>62 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	67 305,71	0,00	56 966,59	56 966,59	56 966,59
7078	Autres marchandises	67 305,71	0,00	56 966,59	56 966,59	56 966,59
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>67 305,71</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>	<b>56 966,59</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>62 000,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00		48 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00		14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>56 966,59</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	56 966,59	0,00	0,00		56 966,59
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>62 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>56 966,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
707	Ventes de marchandises	56 966,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 966,59</b>
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 966,59

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE TNC	C	ADM	370	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF NON TITULAIRE TNC	C	ADM	370	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	0,00	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III</b> <span style="float: right;"><b>0,00</b></span>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**SYCOPARC - BOUTIQUE DU PARC / BUDGET PRIMITIF 2025**

**IV - ANNEXES**

**ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 45

VOTES :

Pour 45

Contre -

Abstentions -

Date de convocation : 24 mars 2025

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente


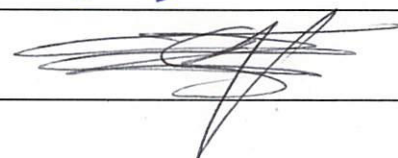



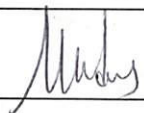
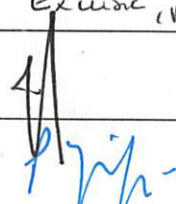
A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente







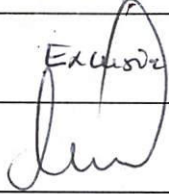
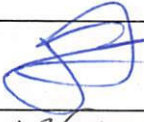

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A La Petite Pierre, le 5 avril 2025

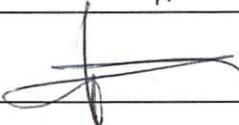

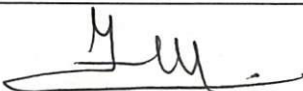
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	Excusé, pouvoir
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	Excusé
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Excusé, pouvoir
HELMICH Patrice	

Accusé de réception en préfecture  
 M67-25670083-20250405-CS050425DEL28-BF  
 Date de télétransmission : 14/04/2025  
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé
HUBERT Jean-Claude	Excusé
KERN Viviane	Excusé, pouvoir
KLEIN Eliane	Excusé,
KLIPFEL Christian	Excusé
KOCHERT Stéphanie	Excusé
LEDIG Evelyne	
LEHMANN Marie-Paule	
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	Excusé
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	Excusé
MARMILLOT Dominique	Excusé
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusé
MUCKENSTURM Nicole	Excusé, pouvoir
MULLER Mathieu	
PASTOR Sophie	
PETER Christophe	
PFEFFER Jean-Louis	
REICHERD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusé

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL28-BF  
Date de réimpression : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SANDER Anne	Excuse, pouvoir
SCHMITT André	
STAATH Freddy	Excuse, pouvoir
SUCK David	
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	Excuse
WALTER Hubert	Excuse, pouvoir
WEBER Michaël	Excuse, pouvoir
WEIL Serge	
WEY Joëlle	Excuse, pouvoir
WINDSTEIN Claude	Excuse, pouvoir
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le **14/04/2025** et de la publication le **14/04/2025**



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL28-BF  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 26  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Étaient présents : Mmes GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Participation de l'association ATOUPARC au financement du développement et de la valorisation du portail Randovosgesdunord.fr au titre des exercices 2023 et 2024**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU la mise en œuvre des actions du plan de paysage de la traversée du Massif des Vosges, et notamment la valorisation, le développement et la modernisation du site randovosgesdunord.fr,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- acte la participation de l'association ATOUPARC au financement du projet à hauteur de 16.000 € soit 8.000 € / an sur la période 2023-2024,
- autorise Mme la Présidente à solliciter les sommes évoquées auprès de l'association.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 26  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Organisation du Festival Au Grès du Jazz 2025**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- de délibérer sur les modalités d'organisation telles que présentées et qui feront l'objet d'une convention avec les différents partenaires,
- de donner délégation à Mme la Présidente pour fixer le prix des billets pour chaque concert,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec les partenaires, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du festival,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions de mandat avec les prestataires auxquels la vente des droits d'entrée pourra être confiée (billetterie en ligne, points de vente culturels...),
- d'autoriser Mme la Présidente à modifier les arrêtés relatifs aux régies de recettes et d'avances,
- d'autoriser Mme la Présidente à procéder à des versements vers l'association Au Grès du Jazz ou à encaisser des versements de l'association Au Grès du Jazz selon les modalités prévues par la convention de partenariat entre les co-porteurs et sur la base d'un décompte financier.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20250405-CS050425DEL2-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2025  
Date de réception préfecture : 14/04/2025

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 5 avril 2025

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 24 mars 2025  
Nombre de membres en exercice : 49  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
Nombre de voix membres présents : 26  
Nombre de voix pouvoirs : 17

Etaient présents : Mmes GLAD, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MM. BASTIAN, BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, LENHARD, MICHEL, MULLER, PETER, PFEFFER, WEIL, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes DOH, GUILLIER, KERN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BRUPPACHER, BUFFA, STAATH, WALTER, WEBER, WINDSTEIN.

Voix : 43  
Pour : 43  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Création d'un emploi non permanent à temps non complet de 13,67/35ème, d'adjoint technique territorial, pour assurer la mission d'agent d'entretien à la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 313-1, L. 332-14 et L. 332-23,  
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Décision** : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi non permanent, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13,67/35ème, d'adjoint technique territorial, afin d'assurer l'entretien des locaux et le service de restauration collective de la Maison de l'Eau et de la Rivière ;
- d'autoriser Mme la Présidente à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique ;
- de charger Mme la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

